

Procès-verbal & Délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Vendredi 10 mars 2023

Espace Cuzon



Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
10 mars 2023

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Philippe AUDURIER (Douarnenez Co.) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; François MARTIN (DDTM) ; Albert BILLON, Marie-Noëlle PLENIER, Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Florence CROM (SIOCA) ; David LESVENAN (Symescoto) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN, Jean-Luc LECLERCQ (QBO) ; Marc BIGOT, Christian DAUTEL, Catherine ESVANT, Michel LOUSSOUARN (CCA) ; Gwenola LE TROADEC (CCPBS) ; René ROCUET (CCPF) ; Henri SAVINA (Douarnenez Co.) ; Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB) ; Annie GOUZIEEN, Maryvonne GUIAVARC'H (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) a donné pouvoir à Roger LE GOFF (CCPF) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Gwenola BAYES a donné pouvoir à Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Morgane BRAESCU-ANDRIEU a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ; Isabelle CLEMENT a donné pouvoir à Henri SAVINA (Douarnenez Co.) ; Yves LE GUELLEC a donné pouvoir à Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Solène JULIEN - LE MAO (CCCSPR) a donné pouvoir à Florence CROM (SIOCA) ; Joël LE DANTEC a donné pouvoir à Maryvonne GUIAVARC'H (Conseil de développement) ;

Membres excusés :

Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Ludovic JOLIVET, Alain DECOURCHELLE (QBO) ; Jean-Pierre MARC, Christian PENNANECH (CCPF) ; Julie DUPUY (CCA) ; Eric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Stéphane MOREL (CCPBS) ; Gurvan KERLOC'H (CCSSPR) ; Malvina DAUDUS, France HUNTZINGER, Hélène LE ROUX (Conseil de développement) ; Christophe MARX (Préfecture du Finistère) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Tristan DOUARD, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Carole ESCARAVAGE, Soisik DIJON (QCD).

Le 10 mars 2023, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Josiane KERLOC'H.

La Présidente ouvre la séance à 9h45 et constate que les quorums sont atteints :

- 21 membres sur les 26 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

- 38 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente invite à aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour qui se déroule ainsi, en précisant que cet ordre du jour a fait l'objet d'une réorganisation qui doit permettre une meilleure lisibilité des différentes compétences de l'Agence :

Affaires générales

1. Adoption du programme de travail prévisionnel 2023 (pour validation du CA)
2. Budget prévisionnel 2023 (pour validation de l'AG)
3. Appel à cotisations 2023 (pour validation de l'AG)

Aménagement et urbanisme

4. Point sur le Mode d'occupation des sols (MOS) – bilan et perspectives (pour validation du CA)
5. Note sur les locations meublées saisonnières (pour information)

Développement territorial

6. Destination touristique : financement par le programme Leader de travaux sur le nautisme en Cornouaille (pour validation du CA)
7. DLAL du FEAMPA : lancement de la nouvelle programmation (pour information)
8. LEADER : Lancement de la nouvelle programmation (pour information)
9. Rapport d'activité du Conseil de développement 2022 (pour information)

Transitions

10. Soutien financier de QCD à la 5^{ème} édition de « Breizh transitions » (pour validation du CA)
11. Perspectives de partages entre les élus cornouillais en charge des transitions : déplacements, échanges, conférences (pour échanges)

Questions diverses

12. Pacte de cohérence Région Bretagne – Cornouaille (pour validation de principe par le CA)
13. Calendrier prévisionnel des instances et événements (pour information)

1. Adoption du programme de travail prévisionnel 2023

Isabelle ASSIH présente le rapport, soulignant le travail conséquent de ce programme 2023 et souhaitant que soient davantage valorisés les résultats et conclusions des travaux réalisés par l'Agence en renforçant notamment la communication pour faire encore davantage sens et toujours mieux s'approprier le travail de QCD.

Marc ANDRO cite pour exemple le quatre-pages dédié à la location saisonnière qui a été largement repris par la presse.

Albert BILLON estime qu'il faut également faire sens auprès des citoyens, notamment sur des sujets tels que le ZAN ou l'eau, thèmes à forts impacts pour eux, en faisant de la pédagogie. Il affirme également que le Conseil de développement est heureux de participer au travail engagé sur le Pacte de cohérence.

Isabelle ASSIH évoque le sujet de l'attractivité, soulignant que le sujet va être recentré sur l'économie, l'emploi et l'aide en recrutement. Si plusieurs actions sont déjà en cours, elle sera particulièrement attentive au volet attractivité autour des métiers de la santé, en lien avec les mobilités et les questions de logement.

Un focus sera notamment réalisé sur l'hospitalité en se tournant davantage vers les nouveaux actifs arrivants et l'importance d'un développement du lien et de l'interconnaissance entre les EPCI et les entreprises.

Sur la thématique énergie, Isabelle ASSIH évoque le nouveau bâtiment de la Providence, dans lequel Réseau TYNEO organise déjà des entretiens avec les particuliers en vue de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique.

Albert BILLON s'interroge sur le devenir du projet houlomoteur à Audierne, confirmant que le Conseil de développement le soutiendra. Gilles SERGENT se dit surpris quant au fait que les services de l'Etat ne semblaient pas informés et qu'il n'y a pas à sa connaissance de réunions de sollicitation programmées, car les échanges avec les parties prenantes - ou a minima impactées - s'annoncent encore nombreux, notamment avec riverains, pêcheurs ou surfeurs.

Isabelle ASSIH souhaitant une relance de la démarche, Nicolas KERLOCH évoque un échange téléphonique avec le Groupe Legendre en charge du projet, et précise que celui-ci devrait redémarrer sous peu. Gwenola LE TROADEC manifeste son souhait d'y être associée estimant qu'il serait intéressant d'étudier l'opportunité d'un travail collaboratif public / privé.

Concernant le CLS, Isabelle ASSIH rappelle que la démarche a été engagée en 2019, toujours en lien avec CCA, et qu'elle verra son contrat signé probablement avant l'été. La démarche entre maintenant dans sa phase de concrétisation.

Sur l'ensemble du programme de travail, François MARTIN souligne l'intérêt de la présentation du programme en triptyque et se réjouit de la reconstruction de l'équipe aménagement et la qualité de travail sur le ZAN, notamment sur la rencontre du 24 janvier qui a associé la DDTM et la CAUE, avec une bonne qualité d'intervention. Il souligne la nécessité de coopération sur ce type de sujet. Evénement pionnier sur Douarnenez, il a fait l'objet d'un captage vidéo financé par l'Etat qui a permis un partage avec les autres agences.

Isabelle ASSIH dit percevoir des coopérations à l'œuvre et salue également le travail très rapproché entre QCD et les EPCI.

Gwenaëlle MUZELLEC évoque la question de la rénovation énergétique et notamment la problématique des prêts bloquant les projets. Elle s'interroge sur des leviers potentiels des communes.

Nicolas KERLOCH répond que les taux de prêts augmentent mais ne voit pas comment une collectivité peut intervenir pour passer au-dessus de pratiques appliquées partout en France.

Olivier BELLEC confirme que les communes n'ont pas forcément de leviers, qu'elles ne peuvent pas aller contre des règles, mais qu'elles aussi ont besoin de fonds pour rénover leur bâti.

Marc ANDRO estime qu'il s'agit principalement d'une question d'ingénierie financière, car on ne sait pas faire de budget annexe rénovation (pas de méthode pour mesurer l'impact de la rénovation dans un budget). Il estime qu'il faut travailler sur ce sujet pour permettre de solliciter les fonds dans les banques. Il faudrait également des mesures nationales pour inciter les banques à prêter.

Thomas FEREC souligne la difficulté notamment de valoriser la rentabilité potentielle des opérations de rénovations, sachant que la rentabilité se mesure à dix voire vingt ans. Il estime qu'il faut interpeler les législateurs et qu'il y a un réel intérêt à faire du lobbying et à alerter les établissements bancaires. Il y a des normes à trouver qui permettraient de conditionner l'octroi de prêts à l'atteinte de niveaux de performance.

Gwenaëlle MUZELLEC attire l'attention sur les structures intégrées qui récupèrent les financements malgré un travail de mauvaise qualité.

Daniel LE BIGOT confirme que l'on ne dispose pas des outils pour créer des budgets annexes avec les bénéfiques potentiels à mettre en face. Il estime que serait nécessaire une structure qui associerait collectivité et privé. Une réflexion sur l'ingénierie devrait être engagée, avec des opérateurs capables de le faire. Le cloisonnement public / privé est selon lui trop important. Il cite la ferme solaire pour laquelle il estime qu'il faut avancer en faisant appel au privé.

Jean-Paul COZIEN estime que le modèle économique est basé sur le long terme. Il revient sur le sujet du CRTE qu'il qualifie d'« engin écologique » qui a généré un travail long mais sans résultat concret. Il considère que la migration sur la transition écologique se fera uniquement s'il y a un fonds de l'Etat qui vient alléger la facture et qu'il faut peser politiquement si l'on veut réellement cette transition énergétique.

Isabelle ASSIH répond que ce sera notamment le fonds vert qui pourra faire avancer le sujet, ce que lui a confirmé le secrétaire de préfecture qui invite à les actionner.

Le sujet n'appelant plus de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le programme de travail prévisionnel pour l'année 2023.

2. Budget prévisionnel 2023

Roger LE GOFF présente le rapport.

Il souligne la baisse des frais généraux en précisant que la seule incertitude réside dans la répartition des charges entre les trois structures de Cuzon, la diminution des effectifs avec une équipe stabilisée malgré quelques remplacements à prévoir. Il remercie l'Etat pour son soutien à l'Agence.

Albert BILLON souhaite que soit mentionné au budget de QCD une ressource de 62 k€ correspondant au montant maximum auquel peut prétendre l'Agence. Il est répondu que cette coquille de forme sera corrigée.

Philippe AUDURIER informe l'assemblée qu'il s'abstiendra de voter car les budgets de Douarnenez Communauté n'ont pas été votés à ce jour.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à la majorité absolue (une abstention), valide le budget prévisionnel pour l'année 2023.

L'Assemblée générale, à la majorité absolue (une abstention), approuve le budget prévisionnel 2023.

3. Appel à cotisations 2023

Roger le GOFF présente le rapport.

Philippe AUDURIER informe l'assemblée qu'il s'abstiendra pour les mêmes raisons que pour la délibération précédente.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à la majorité absolue (une abstention), valide le montant des cotisations pour l'année 2023.

L'Assemblée générale, à la majorité absolue (une abstention), approuve le montant des cotisations 2023.

4. Mode d'occupation du sol : outil d'aide à la décision pour les politiques d'urbanisme en Cornouaille

En l'absence de Stéphane LE DOARE, David LESVENAN présente le rapport, rappelant que le calendrier est resserré pour la mise en place du SRADDET au niveau régional. Il rappelle également que l'on s'inscrit dans le cadre de la loi Climat & Résilience qui vise le zéro artificialisation net d'ici 2050 et qui passe dans l'immédiat par la réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. Tout l'intérêt du MOS va être de calculer la consommation 2011-2021, période de référence pour arriver à ce moins 50 %. Le SRADDET doit décliner territorialement cette trajectoire régionale en territorialisant l'enveloppe régionale à consommer et en identifiant par ailleurs des projets d'intérêt général majeur qui seront pris sur une enveloppe mutualisée à l'échelle régionale. Le MOS a été choisi pour calculer la consommation foncière de la région Bretagne. L'outil permet de suivre et d'analyser l'évolution de l'occupation du sol sur une base cartographique et en se basant également sur les données de l'Etat, notamment celles du CEREMA.

QCD accompagne les 3 SCoT de Cornouaille et est chargée de mener la discussion notamment dans le cadre de la conférence régionale des SCoT que la Région a sollicitée pour mener la concertation pour répartir une enveloppe d'environ 9 000 hectares sur l'ensemble de la région. On estime à 18 000 ha la consommation foncière pour la période 2011-2021 (50 %). L'un des intérêts de la discussion avec la Région est potentiellement d'affecter des bonus aux territoires qui ont des besoins particuliers, des besoins de centralités ou qui font face à des enjeux démographiques ou économiques.

Etant une question stratégique dans les agendas d'élus, il est important de s'approprier ce sujet. Dans ce sens, QCD va de nouveau proposer des ateliers pour permettre aux élus de s'acculturer et leur permettre de relayer auprès de leurs concitoyens ou collègues.

Albert BILLON dit bien comprendre les enjeux mais s'interroge sur la méthode de comptage. Le compteur étant activé depuis le 26 août 2021, qu'en est-il des constructions ayant démarré avant cette date mais livrées après ?

David LESVENAN lui répond qu'à ce jour toutes les règles du jeu ne sont pas connues. Les projets en cours ne peuvent pas être arrêtés en attendant le feu vert, et ils comptent. On reste dans le cadre des PLU, même s'il est difficile de modifier les PLU pour augmenter les capacités. Il précise également que le MOS sera révisé tous les trois ans pour permettre un travail de stabilisation. Il s'agit d'une course de vitesse pour savoir combien on a consommé.

Isabelle ASSIH précise que l'on est en train de faire remonter la consommation par SCoT mais il n'y aucune certitude d'avoir comme objectif les 50 % de cette consommation.

François MARTIN rappelle que le MOS est un outil qui permet de cartographier, mais qu'il y a la manière dont on caractérise tel ou tel élément (espaces naturels, espaces urbanisés...), puis la stratégie qu'on se donne sur le territoire.

Gwenola LE TROADEC s'interroge sur la bonne compréhension de la notion de compensation, à savoir qu'à partir de 2031 on pourra toujours construire sous condition de renaturalisation sur la même superficie.

Karine LE SAGER confirme que c'est bien la loi, mais qu'il reste encore des précisions à apporter en termes de modalités.

Roger LE GOFF s'interroge sur les divergences entre les données du CEREMA et celles du MOS.

François MARTIN lui répond que plusieurs outils cohabitent puisque en plus du MOS et du CEREMA, un nouvel outil va arriver, l'« OCSJE » qui vient de l'IGN, correspondant à un MOS national qui permettra une démarche de convergence et d'homogénéisation des données. La Bretagne a l'avantage de disposer d'un MOS régional contrairement à d'autres régions.

Marc ANDRO comprend qu'il faut réduire la consommation foncière de 50 % d'ici 2031 et qu'à partir de 2050 on ne consommera plus rien. Que faisons-nous entre 2031 et 2050 ? La marge semble très difficile à passer. Les modalités seront définies par le Parlement, sachant qu'il y aura également des orientations européennes.

Isabelle ASSIH souligne les deux échéances qui concernent d'une part le SRADDET régional pour 2040 et la loi Climat & résilience pour 2050.

Marc ANDRO précise que pour le SRADDET il s'agit d'évolution des zones classées. On estime qu'à l'horizon 2040, on ne classera plus de terrains supplémentaires. Le MOS est une logique qui se porte sur le réalisé et non sur ce qu'on a envisagé. Il est très difficile de gérer les deux démarches avec deux logiques en parallèles.

Isabelle ASSIH en qualité de Présidente du SYMESCOTO interroge le Président de Région sur ce sujet.

Christian DAUTEL souligne la dimension qualitative et loue avec force la loi Climat & résilience, même s'il est en accord avec le fait que le législateur ne va pas tout bloquer puisqu'il faudra bien produire de l'habitat.

Jean-Paul COZIEN s'interroge sur l'exception concernant les petites communes rurales.

François MARTIN lui répond qu'il s'agit bien d'une annonce de la première ministre mais que les choses ne sont pas encore très claires. Il souligne à nouveau le travail réalisé par QCD le 24 janvier à Douarnenez pour rassurer et mettre en avant les aspects qualitatifs de la loi au-delà du quantitatif.

Florence CROM dit partager ce qui a été dit. Il faut changer nos modèles même si c'est rapide avec des chiffres. Elle fait référence à une réunion organisée dans le Pays bigouden sud sur le PLUI. On trouve de la densité sur nos territoires, ce sont des modèles conciliables. C'est à nous aussi d'accompagner ce mouvement et d'être vigilants vis-à-vis de certains promoteurs sur les mêmes modèles qu'auparavant. Comment les collectivités locales s'approprient le foncier ? Comment l'Etat accompagne les collectivités pour investir dans le foncier ?

Isabelle ASSIH s'interroge de la même façon sur l'importance de l'accompagnement des ZAE.

Daniel LE BIGOT estime qu'on ne s'intéresse pas assez au côté qualitatif. La proportion de logements réservés à l'activité touristique par rapport aux logements destinés au résidentiel permanent interroge. Sur la question des espaces agricoles : qu'en fait-on ? Est-ce pour les destiner à la production alimentaire ou également à la production d'énergie ? Quel devenir de ces espaces agricoles ? Et qu'est-ce que la renaturalisation ? Il lui paraît important de travailler sur ces questions.

Michel LOUSSOUARN estime qu'il faut relativiser, la surface agricole en 2010 et en 2020 représentant 46 % du territoire. Le problème réside essentiellement dans la métropolisation de la France par son étalement.

Albert BILLON demande à ce que le Conseil de développement soit invité à participer à la réunion MOS/ZAN du 6 avril.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confirme le mandat donné à l'Agence pour consolider l'outil MOS afin d'accompagner les syndicats de SCot et les collectivités dans la maîtrise de l'information sur la consommation foncière.

5. Note sur les locations meublées saisonnières

Marc ANDRO présente le rapport, soulignant que cette note répond à l'objectif de communication renforcée et d'agilité accrue de l'Agence, en pouvant répondre à des enjeux d'actualité et apporter des éléments de contribution au débat. Ce premier travail vise à quantifier et qualifier l'ampleur du phénomène en Cornouaille. Il souligne l'augmentation de 1 900 logements en quelques années, qui ont basculé en locations meublées. A titre de comparaison, les bailleurs sociaux parviennent à construire 500 logements durant les bonnes années. Le travail sera poursuivi en lien avec les différents EPCI et communes et portera sur le positionnement de ces locations dans l'économie touristique, les liens avec l'offre de logement, précisera les outils pour les réglementer et évoquera l'impact des premières mesures prises et la question des enjeux fiscaux, dont celui de mieux collecter les taxes de séjour ou ce qui concerne une partie des locations meublées qui peuvent échapper à la taxe d'habitation. Marc ANDRO estime que si ce phénomène prend de l'ampleur, il faudra en prendre acte et s'assurer qu'à minima il

contribue de façon significative aux recettes de nos collectivités, ce qui représente un enjeu non négligeable.

Roger LE GOFF revient sur le sujet de la taxe de séjour, précisant que des plateformes ou des outils numériques en charge de leur collecte augmente de façon très conséquente depuis environ trois ans et il précise que le Pays Fouesnantais veille au bon paiement de ces impôts.

David LESVENAN évoque la question des logements mal classés car défaillants énergétiques, dont les propriétaires profitent pour passer en logement saisonnier car impossible à louer à l'année. Il estime qu'il faut s'assurer qu'il n'y ait pas un phénomène où les passoires thermiques deviennent ainsi des logements saisonniers.

Marc ANDRO propose que QCD soit le lieu de travail sur ce sujet pour partager les expériences. Si la taxe est beaucoup mieux collectée qu'auparavant grâce à certaines plateformes, toutes ne le font pas (cas notamment des locations meublées du Bon Coin dont les statistiques ne figurent pas dans l'étude).

Florence CROM salue ce travail qui donne une bonne base pour réfléchir à des solutions conjointes.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

6. Destination touristique : financement par le programme Leader de travaux sur le nautisme en Cornouaille

Marc ANDRO introduit le rapport en attirant l'attention sur le fait que Leader était une bonne opportunité pour financer ce volet.

Roger LE GOFF rappelle que Gilles SERGENT co-préside ce groupe de travail. Il souligne un changement de stratégie en matière d'organisation de la destination touristique, ayant pour objectif une bonne coordination entre nos offices de tourisme, et d'être le lieu où l'on peut évoquer ce qu'il se passe sur la Cornouaille. La rupture de société actuelle implique de limiter la fréquentation en haute saison par le développement d'un tourisme lissé sur l'année, de se pencher sur des enjeux de mobilités ou de visites d'entreprises (le territoire est spécifique dans ce domaine), en travaillant avec les offices de tourisme et les EPCI. Il rappelle le tournant pris par la Destination, incluant le départ de Mathilde PAILLOT, ancienne responsable de l'équipe, et l'intégration du nautisme dans les nouvelles thématiques du tourisme.

L'attractivité étant suffisamment forte, une certaine vigilance s'impose et Roger LE GOFF estime important de privilégier la qualité à la quantité.

Daniel LE BIGOT s'interroge sur les notions de qualité et de quantité. La qualité ne porte-t-elle pas sur les touristes eux-mêmes, considérant qu'il lui semble que les capacités d'accueil d'un tourisme social laisse progressivement place à un tourisme plus lucratif.

Roger LE GOFF l'assure que non puisque, dans le cas présent du nautisme, les classes de mer sont typiquement des structures à accompagner puisqu'elles ouvrent au tourisme social et ont pour ambition de laisser la place à tous. Gilles SERGENT appuie les propos de Roger LE GOFF estimant que l'on y accorde peut-être même une attention plus importante qu'avant.

Marc ANDRO précise que sous le terme « nautisme » n'est pas évoquée la dimension de course au large ou de ports de plaisance mais bien de centres nautiques, de sports et de loisirs du littoral. Il s'agit de caractériser cette offre touristique comme « nautisme facile » pour accéder à ces sports non élitistes. L'objectif est également de donner une image d'un territoire, au-delà du tourisme, où on a davantage de pratiques de nautisme que d'autres secteurs du littoral.

Albert BILLON demande si les classes de mer ont retrouvé leurs chiffres d'avant COVID, ce à quoi Roger LE GOFF répond que non, mais que la question fait débat.

Catherine ESVANT fait le parallèle avec les stations de sports d'hiver qui connaissent le même phénomène, expliqué probablement en partie par la question du coût des transports.

Roger LE GOFF conclut en évoquant la réflexion à avoir sur la rénovation nécessaire des structures d'hébergement, notamment en termes de mise aux normes.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide le plan de financement ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter la subvention et à signer les documents s'y référant ;**
- **Autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

7. DLAL du FEAMPA : lancement de la nouvelle programmation

Philippe AUDURIER présente le rapport, rappelant qu'il s'agit de la seconde programmation. Il invite à encourager les porteurs de projets à s'associer, afin de présenter des projets qui fassent sens pour le maritime.

Marc ANDRO précise que l'enveloppe allouée d'un million d'euros est généralement abondée par la Région d'un équivalent, ce qui porterait l'enveloppe globale de financements à deux millions d'euros. Il attire l'attention sur la nécessité de veiller à ce que les projets soient bien complémentaires au plan de de sortie de flotte, malgré des montants incomparables.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

8. LEADER : lancement de la nouvelle programmation

Marc ANDRO présente le rapport, rappelant que l'enveloppe sera de 1,6 million d'euros. Si le montant est un peu moindre que la période précédente, cette nouvelle programmation portera sur une période un peu plus courte. La finalisation de la précédente programmation est encore en cours pour une clôture d'ici 2025. Les modalités du nouveau programme 2023-2027 sont attendues de la Région qui tiendra une réunion sur le sujet le 27 mars.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

9. Rapport d'activité 2022 du Conseil de développement

Albert BILLON présente le rapport et souligne le travail réalisé avec d'autres Conseils de développement et des comités d'usagers sur l'amélioration de la ligne Brest – Quimper et la production d'un cahier d'acteurs. Il estime que ce travail commence à peser puisque le Président du Conseil régional a repris ce cahier d'acteurs pour faire un amendement et inviter la SCNF à inclure dans ses travaux 2023 l'amélioration de la ligne en question. Le groupe de travail sera reçu le 30 mars par Mickaël QUERNEZ, 1^{er} vice-président en charge des transitions, la CRTM, des représentants de l'Etat et des dirigeants de la SCNF pour qu'ils incluent de nouveaux séquençements, de nouvelles vitesses, de nouveaux tarifs, pour qu'il y ait un réel développement d'usage, notamment par les étudiants. Il estime que le train est une vraie alternative aux problèmes énergétiques et de transports.

Albert BILLON attire également l'attention sur les dossiers prioritaires pour 2023, citant la question de l'eau pour inciter les concitoyens à être responsables, la question du ZAN dont le niveau d'acceptabilité va être tendu, la question du plan de sortie de flotte avec la nécessaire revitalisation, et enfin la question des territoires qui s'engagent sur l'alimentation.

Il invite à saisir le Conseil de développement sur tous les sujets citoyens, qualifiant le CDC de sentinelle, vigilant et force de proposition.

Gwenola LE TROADEC interpelle sur le sujet de l'eau, s'inquiétant des pluies insuffisantes et de l'impact sur l'accueil touristique à venir cet été. Elle s'interroge sur l'anticipation à avoir, comment on en parle, avec qui et que fait-on ? Elle demande si QCD peut participer à la réflexion – au moins à titre consultatif - avec les syndicats mixtes, le préfet donnant quatre semaines pour répondre et le comité des pêches n'étant pas intégré à la réflexion.

Isabelle ASSIH informe qu'elle a sollicité le préfet pour associer QCD à la réflexion en associant une note préparée avec Marc ANDRO et Tristan DOUARD, et reste en attente d'une invitation officielle.

Tristan DOUARD fait référence au travail sur l'observatoire du foncier portuaire, sous la maîtrise du syndicat mixte des ports de pêche de Cornouaille et espaces à vocation maritime contigus, qui a pour ambition de contribuer techniquement pour permettre aux collectivités de s'approprier leur propre foncier économique portuaire.

Marc ANDRO souligne qu'il y a plusieurs biais par lesquels QCD contribue à la réflexion sur ces sujets. En premier lieu le pilotage du DLAL FEAMPA, lieu où se retrouvent tous les partenaires cornouillais sur la question, ensuite un rôle d'observation sur le territoire que personne d'autre ne fait, et enfin l'engagement sous financement du DLAL FEAMP d'un travail de repérage d'espaces fonciers sur les zones portuaires. QCD a donc une légitimité à y être associée. Mais si l'on ne prend en compte que la question de l'équilibre économique du syndicat mixte et de la CCI, et qu'on leur laisse l'exclusivité de la réflexion, il craint que l'on passe à côté de beaucoup d'enjeux pour notre territoire, en laissant ces deux structures très déstabilisées par le contexte, voire menacées dans leur survie.

Marc ANDRO faisant référence au PAI, se dit inquiet par le reclassement des 150 marins et se demande ce qu'il restera pour les jeunes. Il estime qu'on a le droit de mettre le nez dans les sujets. L'impact économique global porte sur environ 600 emplois menacés. La question porte sur la revitalisation ou l'appauvrissement annoncé. QCD est parfaitement légitime pour aller poser ces questions qui dérangent.

Philippe AUDURIER se dit surpris que Douarnenez Communauté ne soit pas invitée à la réflexion. Suite à une réunion qu'il a eu avec le syndicat mixte, il évoque un « territoire CCI » qu'il qualifie « d'assez fermé », sur lequel QCD ne semble pas vraiment la bienvenue hormis à accepter ce que le syndicat mixte décide en termes d'orientation de l'étude sur le foncier maritime. Il semble que soit « verrouillé » le projet de plan guide qui devait être réalisé pour avoir la connaissance du foncier économique qui pourrait être mis à disposition et de travailler en commun avec la CCI pour tenter de définir quels types d'entreprises pourraient être mises en place. Le plan de sortie de flotte aura des impacts au-delà des bateaux.

Maryvonne GUIAVARC'H souligne que pour assoir un territoire, il faut des activités économiques de base et le Conseil de développement est prêt à participer au travail sur ce sujet.

Josiane KERLOC'H informe qu'elle est la seule représentante du Haut pays bigouden associée aux réunions « impacts / relance » avec le Préfet et le Pays bigouden sud. L'impact du manque d'apport sur la population de l'ensemble du pays bigouden est imminent. Des équipements actuellement dédiés aux activités de mareyage vont être disponibles très rapidement sur les ports.

Isabelle ASSIH remercie les intervenants pour tous ces échanges et rappelle la tenue de la prochaine CML le 16 mars qui sera l'occasion de repenser globalement le mode d'intervention et d'interpellation, mais aussi de coopération autour de cette forte problématique.

Isabelle ASSIH tient à revenir sur le sujet de la ligne ferroviaire Brest – Quimper, en évoquant un échange récent avec le vice-président de la métropole brestoise en charge du développement économique, qui lui a présenté une carte montrant à quel point le sud et le nord du département étaient vraiment mal desservis en termes ferroviaire mais également en cars. Elle souhaite voir améliorer ce tissu de transports en commun et qu'une réflexion soit portée sur la pérennité de la ligne aérienne Quimper-Paris. Elle remercie le Conseil de développement pour sa contribution.

Albert BILLON qualifie la ligne Brest-Quimper de ligne d'ajustement alors qu'elle ne fonctionnera que lorsqu'elle sera fiable.

Florence CROM souhaite que tous les conseillers communautaires voire municipaux soient destinataires du rapport d'activités du Conseil de développement. Albert BILLON se propose même de se déplacer dans les conseils communautaires.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

10. Soutien financier de QCD à la 5^{ème} édition de « Breizh transitions »

Gilles SERGENT présente le rapport.

Marc ANDRO précise que le titre de la délibération va être modifié en « participation de QCD à Breizh transition ».

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité valide :

- **l'appui technique à hauteur de 0,10 ETP de salariés de QCD ;**
- **la contribution financière à hauteur de 10 000 € TTC.**

11. Perspectives de partages entre les élus cornouillais en charge des transitions : déplacements, échanges, conférences

Gilles SERGENT présente le rapport en soulignant tout l'intérêt que représente le fait d'aller voir ce qui se fait ailleurs dans le domaine des transitions, qui représente un vrai sujet pour le territoire. Il évoque des sites tels que les piscines ou les cantines.

Emmanuelle RASSENEUR, à l'origine de cette sollicitation, s'exprime en qualité de vice-présidente en charge des transitions pour le Haut Pays Bigouden et évoque la révision de leur projet de territoire. QCD, en qualité d'espace de discussion sur ce domaine, pour partager ce qui est vertueux, pourrait organiser des déplacements qui seraient sources d'inspiration et de repérage de choses à dupliquer sur la Cornouaille. Elle fait référence à une réunion en préfecture sur le schéma des éoliennes à laquelle les élus étaient peu nombreux. Le préfet a montré des cartes faisant ressortir la nécessité de faire sauter des niveaux de protection de l'environnement. Il semble nécessaire de se pencher sur le sujet. Il y aura obligation de produire des kWh, la question essentielle portera sur les lieux d'implantation. Une autre interrogation porte sur le développement du photovoltaïque versus les espaces agricoles. Emmanuelle RASSENEUR propose de monter un groupe de travail sur le sujet.

Albert BILLON précise que le Conseil de développement peut contribuer financièrement à l'organisation de tout ce qui fait coopération, solidarité, démonstration, rappelant que le CDC dispose d'un fond de contribution de 15 k€ sur l'année.

Marc BIGOT dit souscrire totalement à ces propos et se dit prêt à rejoindre le groupe de travail.

Emmanuelle RASSENEUR évoque la question de qui on fait rentrer dans le groupe de travail puisqu'il n'est pas toujours évident d'identifier les élus en charge des transitions.

Isabelle ASSIH conclue les échanges en invitant à structurer ce projet et à bâtir un calendrier.

Le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le principe d'une facilitation d'échanges et de coopérations par QCD dans le domaine des « transitions » en Cornouaille.

12. Pactes de cohérence Région Bretagne - Cornouaille

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Albert BILLON confirme que le Conseil de développement sera bien présent à la réunion d'échanges politiques avec la Région prévue le 20 avril.

Tristan DOUARD souligne l'organisation d'une conférence de Gilles BCEUF organisée à Cuzon le 31 mars et remercie Emmanuelle RASSENEUR pour cette mise en relation.

La Présidente rappelle le calendrier des instances et autres dates clés qui figurent dans le dernier rapport de séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 12h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.



La Présidente

Isabelle ASSIH



La Secrétaire de séance

Josiane KERLOC'H

Annexes

Sujet	Annexes	Pages
1. Adoption du programme de travail prévisionnel 2023	Délibération n° QCD 74.01	19 - 33
2. Budget prévisionnel 2023	Délibération n° QCD 74.02	35 - 37
3. Appel à cotisations 2023	Délibération n° QCD 74.03	39
4. Point sur le Mode d'occupation des sols (MOS) : bilan et perspectives	Délibération n° QCD.74.04	41 - 44
5. Note sur les locations meublées saisonnières	Note d'information	45 - 50
6. Destination touristique : financement par le programme LEADER de travaux sur le nautisme en Cornouaille	Délibération n° QCD.74.05	51 - 53
7. DLAL du FEAMPA : lancement de la nouvelle programmation	Note d'information	55
8. LEADER : lancement de la nouvelle programmation	Note d'information	57
9. Rapport d'activités du Conseil de développement 2022	Note d'information	59 - 76
10. Participation de QCD à la 4 ^e édition de « Breizh Transitions »	Délibération n° QCD.74.06	77 - 78
11. Perspectives de partages entre élus cornouillais en charge de transitions : déplacements, échanges, conférences	Délibération n° QCD.74.07	79
12. Pacte de cohérence Région Bretagne - Cornouaille	Note d'information	81
13. Calendrier des instances et événements	Note d'information	83

Adoption du programme de travail prévisionnel 2023

Orientations pour Quimper Cornouaille Développement

Quimper Cornouaille Développement (QCD), agence de développement et d'urbanisme sous statut associatif, a été fondée en 2010, en reprenant des structures existantes de coopération entre EPCI de Cornouaille : Pays de Cornouaille, Pays touristiques, premiers services pôle énergie, etc. avec la volonté de promouvoir les coopérations en matière de développement et d'aménagement. A l'origine, QCD intégrait le service de développement économique de Quimper Communauté. En 2014, ce service a rejoint ceux de la communauté d'agglomération, à l'exception de la mission « pôle aliment lalys ». Une mission d'attractivité a été créée visant la promotion du territoire vers l'extérieur (2015-17), puis la promotion d'une démarche valorisant le territoire et ses acteurs (2018-20) : « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration ».

L'activité conseil énergétique aux collectivités a été transférée au SDEF.

La première partie du mandat 2014-2020 est aussi marquée par le départ de deux EPCI : le Pays de Porzay / Châteaulin a rejoint le Pays de Brest et Quimperlé communauté a rejoint le Pays de Lorient. Le nombre d'EPCI membre est passé de 10 à 7, Quimper Communauté et l'EPCI du Pays Glazik fusionnant pour créer Quimper Bretagne Occidentale (QBO). Sur cette période, intervient aussi le regroupement entre QCD et l'AOCD, avec l'intégration des missions Tourisme et gestion du programme Leader de l'AOCD.

L'Agence développe aujourd'hui trois grands types d'action :

- L'aménagement et l'observation du territoire ;
- Le développement territorial ;
- La transition énergétique via l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Ces trois axes répondent à trois enjeux majeurs pour le territoire : **la transition écologique** pour limiter le réchauffement et préserver la biodiversité, **l'attractivité de la Cornouaille, la crise du logement** sous le double effet du gain d'attractivité (économique, tourisme, accueil retraités) et de l'obligation de réduction de la consommation foncière d'espaces agro-naturels.

Le présent document vise à préciser les perspectives d'action pour les années futures et définir une trame de programme de travail pour l'année 2023.

L'AGENCE D'URBANISME : LA COMPOSANTE AMENAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE

QCD est reconnue par l'État, conformément au Code de l'urbanisme, comme « *agence d'urbanisme* »¹. Cette reconnaissance génère une ressource financière dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'État.

¹ Article L132-6 du Code de l'urbanisme repris en annexe.

Ses missions d'agence d'urbanisme constituent le cœur de l'activité de QCD.

L'année 2022 aura permis reconstitution d'une équipe complète : responsable d'équipe, chargé de mission habitat (+ CDD surplus d'activité PLH), chargée de mission Symescoto, chargé aménagement mobilité.

Les thématiques et travaux en matière d'aménagement – au sens large – sont nombreux et cruciaux dans les domaines ou échelles suivants :

1. Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de politiques d'habitat durable

Au regard des défis, des politiques publiques et des ambitions en matière d'habitat, QCD travaillera sur les axes suivants, avec une équipe enfin au complet :

- Accompagnement des EPCI pour l'élaboration de leurs programmes locaux de l'habitat (PLH) : CCA, Pays Bigouden (2 EPCI), CC Pays Fouesnantais, CC Cap Sizun – Pointe du Raz
- Observatoire de l'habitat
- Étude pré-opérationnelle en vue d'une OPAH en Ouest Cornouaille
- Étude sur les besoins de logement des nouveaux actifs, en lien avec Action Logement et Investir en Finistère
- Étude sur le logement des saisonniers
- Étude sur les locations touristiques
- Organisation de « rendez-vous de l'habitat », moments de partages autour de thématiques actuelles et de publications synthétiques de QCD (ex : meublés de tourisme, habitat léger, logement des actifs, bail réel solidaire / office foncier solidaire (OFS))

2. Accompagnement des territoires dans une stratégie de sobriété foncière

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique, dite loi Climat et résilience, qui a inscrit des objectifs contraignants en matière d'artificialisation des sols et la perspective du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à terme, oblige les collectivités à revoir leurs modes d'urbanisation. L'enjeu est de prendre en compte le nouveau contexte législatif et les contraintes nouvelles pour permettre les projets de développement du territoire.

Au regard des calendriers de révision du SRADEET, des SCOT et des conséquences pour les collectivités, cet axe de travail est prioritaire en 2023.

Plusieurs axes de travail complémentaires permettent de répondre à cette ambition :

a. Une connaissance partagée

- Suivi et évaluation du mode d'occupation des sols (MOS) pour objectiver les niveaux de consommation du foncier, avec un état initial sur les années de référence prévues par la loi
- Observatoire de l'habitat et du foncier

- Accompagnement méthodologique pour l'inventaire des zones d'activités économiques, en lien avec les EPCI
- b. **Des expériences concrètes en partage pour une mise en œuvre « sereine » de la sobriété foncière.**

QCD organisera les « rendez-vous du ZAN » : table ronde et témoignages d'expériences d'aménagement, rencontres, visites autour de la densité et des formes urbaines

3. Évaluation des politiques publiques

QCD, qui s'est investie dans la préparation de projets de territoires de plusieurs EPCI ces dernières années (QBO, CC Pays Bigouden Sud, CC Haut Pays Bigouden, CC Cap Sizun-Pointe du Raz), accompagnera Douarnenez Communauté pour l'évaluation de son projet de territoire, et dans l'évaluation de son PLH. Par ailleurs, la CC du Haut Pays Bigouden souhaite être accompagnée pour la révision de son projet de territoire.

4. Planification

QCD continuera d'animer le SYMESCOTO (administration, suivi des PLU et des projets commerciaux), et d'opérer la modification et la révision du SCOT de l'Odet, avec les collectivités et parties prenantes concernées.

L'approfondissement des échanges à l'échelle de l'inter-SCOT sera recherché, par exemple en partageant des temps communs, des études ou des réflexions à cette échelle, pour rechercher les convergences de vues utiles à la cohérence globale d'un même territoire de vie.

Ce travail au sein de l'inter-Scot doit aussi permettre la défense des intérêts de la Cornouaille dans la répartition des potentiels de consommation foncière à l'échelle régionale et nationale.

5. Appui aux démarches de mobilité durable à l'échelle de la Cornouaille

La mobilité est l'un des enjeux majeurs, inscrit dans le CRTE, tant en terme de transition écologique, que d'insertion des populations, de desserte vers l'extérieur ou de facilitation des déplacements de nos concitoyens.

Dans le prolongement des travaux engagés en 2022, QCD pourra porter des études à l'échelle de la Cornouaille et fournir le cadre d'une concertation entre les EPCI. A ce titre, en partenariat avec le CEREMA, une étude « mobilité des actifs » est envisagée.

6. Développement des coopérations territoriales

En tant que structure mutualisée dans le domaine de l'aménagement du territoire, QCD participera, à des degrés divers à des projets qui contribueront au développement du « faire ensemble » en Cornouaille :

- L'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- La préparation du « Pacte de cohérence territoriale » avec la Région Bretagne dans sa dimension aménagement, à l'échelle de l'inter-SCOT ;
- La participation à la conférence régionale des SCOT ;

- La participation au club planification et territoires animé par l'État, en lien avec les agences d'urbanisme de Bretagne ;
- Les rendez-vous thématiques précités, qui seront autant d'occasions de partager connaissances, points de vue et perspectives.

7. Connaissance et observation du territoire

Conformément à sa vocation, QCD portera des actions d'observation territoriale, en lien avec les collectivités et acteurs concernés, afin de produire des constats utiles à la décision politique.

Les domaines concernés en 2023 seront en particulier ceux de l'habitat, et du commerce (QBO).

Les liens avec le monde universitaire local et régional, permettront de positionner la Cornouaille comme territoire d'enquêtes, d'investigations et d'analyses, pour renforcer la mobilisation des moyens dont dispose QCD.

QCD prolongera enfin son travail en commun avec les 6 agences d'urbanisme et de développement bretonnes sur le projet Datagences Bretagne visant à offrir aux partenaires et notamment les EPCI un maximum de données (tableaux et cartes).²

² Dans un univers Open Data qui chaque jour s'amplifie, cet outil collaboratif, ouvert à tous, a pour premier objectif de faciliter l'accès à un vaste choix de données statistiques proposées à différentes échelles territoriales. Il permet également d'accéder rapidement à un ensemble d'informations essentielles, synthétisées, exportables et directement utilisables sous différents formats (tableaux de bord, rapports thématiques, cartographie). Interactif, simple d'utilisation et intuitif, Datagences Bretagne s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et partenariale des fonctionnalités et productions offertes aux utilisateurs.

L'Agence, outil d'observation du territoire poursuivra une veille active pour alimenter les réflexions cornouaillaises concernant les filières économiques d'excellence de Cornouaille : aliment, pêche, naval, équipementiers pour les entreprises de l'aliment, gestion de l'énergie notamment.

De par ses connaissances sur ces filières, QCD pourra contribuer ponctuellement aux réflexions et collectives des différents acteurs de ces domaines (défense des activités de pêche et diversification des activités en zones portuaires ; développement des activités navales en valorisant les disponibilités foncières et en jouant la complémentarité des compétences navales et course au large, actions de communication pour promouvoir les dynamiques et compétences du territoire...).

Moyens humains et financement

Avec ses **effectifs** (6 salariés dédiés + 2 fonctions support) QCD dispose d'une équipe adaptée aux objectifs fixés, en mesure de répondre aux besoins des collectivités de Cornouaille dans les prochaines années.

Équipe : 1 responsable de pôle, 1 chargé observation, 2 chargés habitat (dont 1 CDD), 1 chargée planification, 1 chargée aménagement et mobilités.

D'autres compétences internes sont mobilisables également par l'équipe, notamment en matière de système d'information géographique et de gestion de données (1 chargé de mission).

Financements :

- État (convention triennale au titre de l'agence d'urbanisme) : 90 000 € / an
- Action logement (étude sur les besoins de logement des nouveaux actifs) : 17 500 €
- CEREMA + État : prise en charge totale du coût d'une étude mobilité dont le montant reste à préciser

QCD, OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Sous cette composante, QCD s'engage dans des champs d'activités diversifiés qui contribuent au développement de la Cornouaille, avec une pluralité de partenaires :

- La gestion de programmes européens pour des initiatives et projets cornouillais
- L'animation du Conseil de développement, voix de la société civile
- La coopération en matière touristique dans le cadre de la Destination Quimper Cornouaille
- Le CRTE et le Pacte de cohérence régional
- Le Contrat local de santé, au plus près des besoins des habitants

1. Gestion des programmes européens pour soutenir les initiatives et projets en Cornouaille

Dans la continuité de ce qui a été réussi durant les dernières années, et profitant d'une expérience et d'un savoir-faire reconnus, QCD porte les programmations des fonds européens territorialisés, destinés à soutenir les projets publics et privés :

- Dans le domaine du développement durable des activités maritimes, par le fonds européen maritime (FEAMPA). Pour la programmation 2021-2027, ce seront 1 045 k€ du FEAMPA, doublés par la Région qui pourront être alloués aux projets du territoire ;
- Dans le domaine du développement rural, par le fonds Leader, QCD a déposé, pour le compte de la Cornouaille, une candidature en novembre 2022 pour la programmation 2023-2027 (2,5 M€ sollicités).

En plus de la clôture comptable des programmations précédentes (FEAMP) ou finissantes (Leader 2014-2022), l'année 2023 sera consacrée au lancement des nouvelles programmations.

La gestion de ces fonds est l'occasion de fédérer une pluralité d'acteurs en Cornouaille (élus, acteurs économiques, société civile notamment), qui orientent ensemble des moyens conformément aux priorités définies.

Équipe : 1 gestionnaire Leader, 1 gestionnaire FEAMPA (et responsable de pôle), 2 gestionnaires comptables (1,5 ETP)

QCD bénéficie pour ces missions de financements extérieurs importants (Leader, FEAMP et Région Bretagne) avec un taux d'autofinancement de 20 % (sur l'ensemble charges des postes, communication et frais généraux).

2. L'accompagnement du Conseil de développement, voix de la « société civile » en Cornouaille

QCD anime et coordonne les travaux du Conseil de développement de Cornouaille, émanation des EPCI en représentation de la « société civile ».

Le Conseil de développement participe à l'allocation des fonds européens (comité de sélection des projets) et ambitionne d'apporter des éclairages et propositions aux élus, sur des sujets de leur choix, ou sur saisine des collectivités.

Équipe : 1 chargé de mission Conseil de développement (CDD, 0.7 ETP)

Cette action est financée par la Région Bretagne, avec un autofinancement limité à 20 % des dépenses (poste, actions, frais généraux).

3. Destination touristique Quimper Cornouaille

Le secteur du tourisme est l'une des filières économiques majeures de Cornouaille, avec un regain de fréquentation sur 2021-22 en haute saison. Il ne s'agit plus de développer sur le plan quantitatif en zone littorale en pleine saison désormais, mais davantage de développer avant et après saison estivale, vers les zones plus rétro-littorale, d'améliorer les performances et de limiter les impacts non désirés.

Depuis 2013, c'est à l'échelle de la *Destination touristique de Quimper Cornouaille* (7 EPCI et Quimperlé Communauté) que sont portés les projets communs aux EPCI ; QCD en assure la coordination et l'animation, et porte des projets spécifiques. QCD produit également des ressources mutualisées à destination des offices de tourisme et des professionnels : agenda de Cornouaille, blog, carte touristique (80 000 exemplaires en français, anglais et allemand), rencontres professionnelles thématiques.

La gouvernance de la *Destination* est effectuée par le COPIL dédié, qui réunit les vice-présidents des 8 EPCI en charge du tourisme, garants du lien qui unit, dans la diversité, la Cornouaille.

La Région prépare, avec les 10 « Destinations touristiques » de Bretagne, un cadre contractuel pluriannuel (2023-2025) en cours de finalisation, dont seront signataires QCD et les 8 EPCI au premier trimestre 2023.

Le « contrat de développement touristique » comportera un volet de financement triennal (et non plus annuel), tant pour de l'ingénierie que pour le financement de projets d'investissements cornouillais qui seront sélectionnés par le COPIL de la Destination.

Les axes prioritaires retenus en vue de cette contractualisation, qui devront respecter les axes régionaux (« identité et transitions »), sont :

- Développer le tourisme valorisant les savoir-faire de la Cornouaille ;
- Itinérance : positionner la Cornouaille comme une Destination structurée pour la découverte à vélo et à pied ; optimiser l'accès et les solutions durables de déplacement pour fluidifier le parcours des clientèles en séjour,
- Nautisme : développer, démocratiser et dynamiser les activités et pratiques nautiques accessibles au plus grand nombre ;
- Accueil (fonctions supports) : assurer une qualité d'accueil, d'information et de commercialisation optimale et harmonisée au service des visiteurs et des habitants.

La Région souhaite que ces axes soient croisés avec les « sites à enjeux », qui ont commencé à être identifiés par les EPCI.

Les financements régionaux entre 2023 et 2025 devront être mis à profit pour permettre l'émergence de projets exemplaires, collectifs et structurants à l'échelle de la *Destination Quimper Cornouaille*, tout en maintenant la mutualisation de ressources au profit des offices de tourisme et des acteurs cornouillais.

Équipe (à partir de février 2023) : 3 postes de chargés de missions tourisme. La direction assumera la responsabilité de ce pôle.

Financements : crédits de la Région pour l'ingénierie générale de la Destination (70 k€ /an), crédits « investissements » pour des projets inter-EPCI mobilisant les chargés de mission QCD. A noter que la thématique nautisme bénéficiera de fonds Leader en 2023-24.

4. CRTE (Etat) et Pacte de cohérence (Région)

La préparation du CRTE de l'Ouest Cornouaille Odet en 2021 a permis d'identifier des projets s'inscrivant dans les thèmes de transition écologique sur les thématiques mobilités, eau et assainissement, gestion des déchets, rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Région Bretagne a confirmé son intention de signer des *Pactes de cohérence* à l'échelle minimale des SCOT ou inter-Scot afin de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquels Région et signataires s'engageront.

QCD prolongera en 2023 son action sur ces dossiers, en vue de :

- Assurer l'animation et le suivi du CRTE
- Préparer et finaliser, en lien avec les services de la Région, les structures porteuses des SCOT et Inter Scot et les EPCI, le *Pacte de cohérence* de la Cornouaille ;
- Faciliter l'accès, pour les EPCI et leurs communes notamment, aux ressources issues du CRTE et de ses outils financiers

Équipe : chargé de projets et du chargé de mission Conseil de développement.

5. Une ambition partagée autour du Contrat local de santé

QCD porte depuis 2021 la préparation du CLS de Cornouaille (périmètre des 6 EPCI l'Ouest Cornouaille Odet, en coordination avec le CLS de CCA existant, pour répondre collectivement aux défis en matière de santé, pour les habitants et les professionnels concernés.

Cette démarche, construite avec l'ensemble des acteurs de la santé en Cornouaille, très impliqués, sera marquée en 2023 par la signature du contrat, puis par le lancement de sa mise en œuvre opérationnelle pour une durée de cinq ans.

Équipe : 2 chargées de mission (financement 50 % par l'Agence régionale de Santé), pilotage par la direction.

6. Attractivité économique, difficultés d'embauches, promotion des filières d'excellence

La Cornouaille est un territoire qui démontre chaque jour son attractivité. Les difficultés d'embauche constituent le principal obstacle au développement des entreprises ou au déploiement des services publics.

• Contribuer à favoriser les embauches en Cornouaille

Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas tant de développer la notoriété de la Cornouaille que de permettre aux employeurs de recruter les compétences qui leur font défaut, notamment sur les postes à forte qualification ou métiers spécifiques.

L'action de QCD pour l'attractivité de la Cornouaille (initiée en 2018) a évolué de façon importante, en 2021 et 2022, pour se recentrer sur la facilitation des embauches, en vue d'attirer, d'accueillir et retenir des actifs en Cornouaille. Il s'agit maintenant de construire des solutions concrètes permettant de recruter plus facilement en développant notamment l'hospitalité territoriale (accueil des nouveaux arrivants, logement, emploi des conjoints, etc).

La feuille de route de QCD devra être à visée opérationnelle resserrée. Elle devra être co-construite avec les EPCI, qui disposent de la compétence de développement économique et des leviers d'aménagements de leur territoire, afin d'être pleinement complémentaire des politiques des Agglomérations.

Le Plan d'actions à mener devra comporter des indicateurs de résultats permettant une adaptation continue des actions et des moyens déployés au regard des résultats obtenus.

Équipe à ce jour : 1 cheffe de projet, 1 chargée de mission

• Filière aliment : ialys

Le cluster ialys regroupait depuis 2010 les acteurs cornouillais (QBO presque exclusivement) engagés dans la recherche, l'enseignement supérieur et la promotion de l'écosystème de l'aliment.

Les soutiens financiers et le dialogue des services de QBO avec les acteurs clé de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation peuvent justifier la reprise de l'animation du cluster par QBO qui pourra intégrer les éléments de la stratégie d'actions 2021-2026 de ialys.

TRANSITION ENERGETIQUE

Dans le contexte d'augmentation du coût des énergies et d'impératif écologique de réduction des émissions des GES, la mission mutualisée d'accompagnement des ménages cornouillais pour l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat trouve toute sa pertinence.

Contrairement à de nombreux EPCI en Bretagne qui contractualisent avec la Région – qui soutient fortement cette mission –, QCD porte pour le compte des sept EPCI à la fois le conventionnement, le et la mise en œuvre du service aux habitants.

Le service, plébiscité par les ménages qui en ont bénéficié, va de l'accueil téléphonique aux rendez-vous personnalisés dans les EPCI, en passant par l'accompagnement des ménages sur site et les manifestations de sensibilisation et d'information.

Le COPIL de Réseau Tyneo (émanation des 7 EPCI) s'est prononcé en octobre 2022 sur plusieurs scénarios de développement. Il a retenu l'option de la consolidation du service, même si les élus ont souhaité unanimement que le service se projette à terme vers des développements, à la fois pour une présence renforcée dans les EPCI, l'accompagnement des copropriétés et du « petit tertiaire » (les entreprises ayant moins de 1 000 m² de bâti).

Considérant que la Région maintient en 2023 son soutien financier favorable, mais dans les limites permises par le budget de QCD, Réseau Tyneo poursuivra notamment les objectifs suivants:

- Améliorer l'accueil téléphonique et physique pour les habitants ;
- Sécuriser les temps de permanences dans les EPCI pour le conseil aux habitants ;
- Transférer l'accueil des habitants à Quimper de QCD vers la Maison de l'habitat de QBO ;
- Coopérer avec les agences de l'énergie de Bretagne pour profiter des partages d'expériences, des mutualisations et des opportunités.
- Des bilans réguliers permettront à la gouvernance de QCD de décider d'évolutions possibles de ce service Cornouillais.

Enfin, QCD pourrait, s'ils le souhaitent, favoriser et organiser la rencontre des vice-présidents en charge des transitions dans les EPCI, afin de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques, connaissances, visions et questionnements communs, ce qui pourrait être source de développements éventuels dans

les domaines de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la protection de la biodiversité ou de tout autre sujet de leur intérêt.

Équipe : 1 responsable de pôle, 1 coordonnatrice de Réseau Tynéo, 1 chargée d'accueil téléphonique / premiers conseils, 4 conseillers énergie³

³ En Bretagne, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) est mené en moyenne par 3,7 ETP pour 100 000 habitants. Appliqué à la Cornouaille, ce ratio porterait l'équipe à 7,8 ETP, ce qui n'est pas envisageable à ce jour.

Financement : par l'intermédiaire la Région, une part de financement forfaitaire est complétée par un versement par acte délivré, qui permet une subvention de plus de 75 % du budget annuel global (reste à charge prévisionnel de 90 k€ pour QCD en 2023).

POUR UNE AGENCE PLUS AGILE ET UNE COMMUNICATION RENFORCEE

Plus grande agilité

L'organisation de QCD doit permettre la mobilisation des équipes pour répondre, dans des délais contraints par l'urgence ou l'opportunité, à des commandes nouvelles et contenues dans le temps.

Il s'agit de gagner en cohérence et agilité, afin de délivrer un service conforme aux attentes des EPCI et de leurs communes.

Communication renforcée

Quand d'autres territoires se dotent de plusieurs agences différentes (développement, urbanisme, énergie, développement touristique, etc.), la Cornouaille a fait le choix de concentrer ses moyens dans une seule et même structure, par essence composite, mais au pilotage unifié et partagé.

Il en résulte une difficulté de bonne connaissance et de compréhension des missions de QCD.

Un effort de communication ciblé par thématiques sera engagé afin de porter les informations, travaux et services potentiels *utiles* aux destinataires (élus et services) selon des formats adaptés.

Un outil de communication plus large sera mis en place sur une périodicité à définir, outil reprenant les principaux enjeux et enseignements des travaux de QCD. Il sera destiné aux élus du territoire, aux services des EPCI et communes, aux divers partenaires et à la presse locale.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le programme de travail prévisionnel pour l'année 2023.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle ASSIH', written over a horizontal line.

Isabelle ASSIH

ANNEXE

1- Les agences d'urbanisme selon le Code de l'urbanisme (article L132-6)

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;

2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;

6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;

7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »

Annexe au programme de travail 2023 de Quimper Cornouaille Développement

AGENCE D'URBANISME : aménagement et observation du territoire

Politiques de l'habitat - démographie
PLH Concarneau Cornouaille Agglomération (N3)
PLH Pays Bigouden Sud / Haut Pays Bigouden (N2)
PLH Pays Fouesnantais (N1)
PLH Cap Sizun / Pointe du Raz (N1)
PLH Douarnenez - Evaluation à mi-parcours
Observatoire de l'habitat
OPAH Ouest Cornouaille (Etude pré-opérationnelle puis OPAH)
Etude logement des actifs
Etude locations touristiques
Etude logements des saisonniers
RDV de l'habitat (meublé de tourisme ; logements actifs ; habitat léger)
Observation foncière - projets urbains
Inventaire des zones d'activités (Loi Climat et résilience) (méthodologie)
Volet foncier observatoire de l'habitat
Référentiel foncier QBO (méthodologie)
Observatoire du foncier maritime
Suivi des projets urbains (Eau blanche, etc.)
Planification – InterSCOT
Gestion administrative et financière du SYSMESCOTO
Suivi des PLU et projets commerciaux du SYMESCOTO
Modification du SCoT de l'Odét
Révision du SCoT de l'Odét
Animation de l'InterSCoT <ul style="list-style-type: none"> • Révision des SCoT de l'Ouest Cornouaille et de CCA • Etude sur la consommation foncière (RDV ZAN + publication) • RDV sur densité et formes urbaines (visites, témoignages) • Ateliers InterSCoT en lien avec révisions
Club Etat Planification et territoires /Pédagogie PLUI
Conférence régionale des SCoT
Mobilités et déplacements
Suivi des démarches mobilités cornouaillaises
Etude mobilité des actifs (covoiturage, transport collectif...)
RDV de la mobilité cornouaillaise (3/an)
Etude mobilités Cuzon/Plan de déplacement interentreprises (QCD/CMA/CRAB)

Observation territoriale
Datagences Bretagne (développement volet foncier / immobilier)
Observatoire du commerce (QBO)
Observatoires des loyers de l'habitat QBO
Observatoire de la vacance habitat QBO
Publications flash (4 pages) / zoom pédagogiques (4/an)
Projets de territoires - coopérations territoriales
Bilan du projet de territoire de Douarnenez Communauté
Révision du projet de territoire du Haut Pays Bigouden
Appuis aux ORT (programmes Petites villes de demain (11) et Action cœur de ville)
Commission aménagement
Pacte de cohérence Région Bretagne / Cornouaille

AGENCE DE DEVELOPPEMENT

Attractivité économique de la Cornouaille

Faciliter les recrutements
<p>« Vendre la Cornouaille en même temps qu'un poste »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les contenus existants • Animation des réseaux sociaux • Créer de nouveaux contenus • Participer aux salons / jobdating • Faire le lien avec la démarche d'attractivité des professions de santé du CLS
<p><u>Sensibiliser les recruteurs à la marque employeur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer et valoriser les réseaux de recruteurs • Mise en œuvre du pack recruteurs • Travailler avec les réseaux RRH existants
Améliorer l'hospitalité de la Cornouaille
<p><u>Mieux accueillir les nouveaux actifs salariés</u></p> <p>Donner accès à de l'information pour s'installer (pass bienvenue) Déploiement du « pass bienvenue » pour les actifs salariés Organiser des rencontres entre arrivants, talents et EPCI</p>
<p><u>Faciliter l'accès au logement des nouveaux arrivants</u></p> <p>Mieux connaître et comprendre les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude des besoins en logement des nouveaux actifs • Etude logement des saisonniers <p>Développer des solutions concrètes pour le logement des actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation et en synergie les acteurs du logement • Concevoir et mettre en œuvre des services adaptés avec et par les professionnels
Aliment
Animer le cluster ialys et préparer la transition

Destination touristique Quimper Cornouaille

Valoriser les savoir-faire de Cornouaille
Faire converger les dynamiques avec OTB (fédération des offices de tourisme) et CCI
Développer et optimiser les visites d'entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des entreprises à l'ouverture au public • Soutien à l'investissement des entreprises accompagnées
Construire un parcours de découverte d'une ou plusieurs filières économiques
Développer l'itinérance sur l'ensemble de la Destination
Harmoniser et accompagner à la création d'offre d'itinéraires <ul style="list-style-type: none"> • Développer des boucles cyclables (lancement à l'échelle de la Destination) • Création de séjours itinérants à vélo (finalisation fin 2023)
Harmoniser et accompagner à la création de services et d'équipements <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation des hébergements sur les itinéraires vélo et randonnée (au gré des demandes des professionnels) • Inventaire et structuration de l'offre des aires de services vélo (finalisation 2023) • Appuyer le développement d'autres services et équipements
Améliorer l'accueil des camping-cars <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'extension du schéma d'accueil des camping-cars à Quimperlé Co • Accompagnement au développement d'aires (Plogoff et Quimperlé Co) • Définition graphique de la signalétique - Haut Pays Bigouden (territoire-test)
Développer des ressources facilitant les mobilités en Cornouaille <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la création de « maisons de la mobilité » • Préfigurer de futurs outils d'information sur l'itinérance et la mobilité
Développer le nautisme pour tous
Accompagner la modernisation des centres nautiques
Accompagner l'aménagement des sites de pratiques libres
Observatoire du nautisme : diffusion et partages (1 ^{er} semestre 2023)
Mutualiser des outils d'information au service des acteurs touristiques
Informers habitants et visiteurs sur les animations en Cornouaille (site « Cornouaille Animations »)
Carte touristique (pour les offices de tourisme) : édition 2024, recherche de partenaires, diffusion
Gestion et valorisation des bornes WiFi territorial
Accompagner des professionnels du tourisme pour leur visibilité sur la plateforme de vente d'activités en ligne « ELLOHA »
Observation de l'économie touristique
Construction d'un observatoire
Publication(s)
Accompagnement des acteurs du tourisme
Organisation d'ateliers et de rendez-vous professionnels (observation, filières économiques, tourisme durable...)
Accompagnement de porteurs de projets privés (conseil personnalisé) ou publics (projets nautiques intégrés, sites d'exception, Tourisme social et solidaire)
Coordination locale des AMI de l'ADEME (Fonds Tourisme durable)

Programmes européens territorialisés et Conseil de développement

Conseil de développement de Cornouaille, voix de la société civile
Animation et coordination du Conseil de développement
Accompagnement aux actions du Conseil de développement
Développement maritime : DLAL FEAMPA 2021-2027
Animation et coordination du DLAL FEAMPA Pays de Cornouaille
Gestion et suivi administratif
Mise en réseau des acteurs maritimes en Cornouaille
Développement rural : programme Leader
Programmation 2014 – 2025 : gestion et suivi administratif (fin de programmation)
Programmation 2023-2027 <ul style="list-style-type: none"> • Animation et coordination programme LEADER • Gestion et suivi administratif • Animation et mise en réseau des acteurs

Contrat local de santé

Contrat local de santé
Animation de la démarche (COPIL, COTECH)
Suivi de projet (dont réunions thématiques, accompagnement EPCI)
Diagnostic santé Cornouaille (diffusion, suivi, synthèse...)
Diagnostic santé environnementale
Rédaction des fiches actions
Mise en œuvre des actions opérationnelles
Réunions des groupes thématiques
Réunion inter CLS
Événementiel
Communication (impression documents, diagnostics...)

CRTE / Pacte de cohérence régionale

CRTE/Pacte de cohésion régionale
Animation de la démarche
Organisation, préparation et animation des réunions de concertation
Rédaction et outils techniques

Agence de l'énergie

Réseau TYNEO
Animation des acteurs (COFIL, COPAR, COTECH, réunion des pros...)
Sensibiliser les ménages et les syndicats de copropriétaires (salons, nouveau site internet)
Accompagner les ménages pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement <ul style="list-style-type: none">• Information de 1^{er} niveau• Conseil personnalisé (RDV dans les EPCI)• Accompagnement des ménages en phase amont d'une rénovation globale (maisons individuelles et copropriétés)
Sensibiliser, informer et conseiller les entreprises en matière de rénovation énergétique d'entreprises (petit tertiaire)
Transition énergétique
Suivi du projet de houlomoteur en baie d'Audierne (Esquibien)
Suivi des Instances Régionales EMR (CRML, GT EMR CRML)
Appui aux projets des EPCI (PCAET, labellisation Citergie, Territoire économe en ressource, Contrat de développement des énergies renouvelables, etc)
Salon Breizh Transition 2023 : stand et conférences

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale – 10 mars 2023

Délibération N° QCD-74.02

Budget prévisionnel 2023

Le projet de budget 2023 a été présenté et validé par le Bureau du 7 février 2023.

Le budget prévisionnel 2023 se présente comme suit :

1. En dépenses

Dotations aux amortissements : 85 000 € (cf. annexe 2)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a amené l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoutent l'amortissement des quelques dépenses propres d'agencement, de mobilier et du matériel de bureau et informatique acquis depuis la crise sanitaire pour permettre de télétravailler et faire face à la croissance de l'effectif.

QCD est propriétaire de son bâtiment valorisé à 2,3 M€ à son bilan avec un prêt de financement de 1,6 M€. La construction ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. L'amortissement du bâtiment est une mesure comptable mais qui ne recouvre pas une réalité de dépréciation réelle.

Charges générales de gestion : 281 k€ (cf. annexe 3)

En 2023, les charges générales de gestion sont estimées à 281 k€. L'estimation des frais généraux avait fait l'objet d'un réajustement en 2022 (285 k€) et en 2021 (320 k€).

Les postes de dépenses eau, électricité, nettoyage locaux, taxe foncière des locaux communs sur le site de Cuzon, sont intégrés dans l'ensemble des charges de copropriété de l'ASL (non créée à ce jour). Son montant estimé de 40 k€ reste incertain (budgété à 48 k€ en 2022) et le nouveau report de la création de l'ASL ne permet pas d'avoir une vision claire du niveau des charges de copropriété. La prudence s'impose sur ce montant de 40 k€.

Charges de personnel : 1 623 k€

Les charges de personnel sont en diminution par rapport à 2022. De 33,5 ETP en 2022, l'Agence sera constituée de 30,9 ETP en 2023. Le budget 2023 prévoit un montant de 1 623 k€ en 2023 contre 1 809 k€ au budget 2022. Il s'agit du premier poste de dépenses pour l'Agence qui s'appuie essentiellement sur son ingénierie propre pour mener son programme d'actions (70 % du budget total).

En 2023, l'équipe de l'Agence est stabilisée. L'ensemble des postes est aujourd'hui pourvu.

Actuellement, l'effectif compte 6 CCD et une alternante :

- Ressources : alternance en cartographie
- Tourisme 1 poste en remplacement d'un congé maternité
- Réseau Tynéo : 2 postes pour le surcroît d'activité
- CLS : 1 poste pour la préfiguration du CLS
- Aménagement : 1 poste pour le renforcement de l'équipe pour les PLH
- Conseil de développement : 1 poste

D'autres éléments sont à prendre en considération dans le budget et notamment :

- Un poste de responsable du pôle tourisme comptabilisé sur 1 mois seulement et non remplacé.

L'Agence disposait de plus 2 M€ de trésorerie fin 2021. Une part de cette trésorerie a été destinée au financement de ruptures de contrats.

Actions

En 2023, le montant global des actions hors charges de personnel est estimé à 310 k€. Conformément aux orientations prévues, il est largement inférieur au montant de 2022 (500 k€). La part d'autofinancement est de 138 k€ par l'Agence.

Il convient de se rapprocher du programme partenarial pour prendre connaissance du détail de ces actions.

2. En ressources

Cotisations adhérents : 1 205 k€

Contribution des adhérents EPCI et autres adhérents

- 525 k€ de cotisations des 6 EPCI cornouaillais hors QBO, soit toujours un montant de 3 €/habitant ;
- 4 k€ de forfait cotisation de la part des chambres consulaires et du Sioca.

Contribution de Quimper Bretagne Occidentale

La cotisation de QBO se distingue de celle des autres EPCI dans la mesure où elle intègre, en surplus d'un montant de 3€ / habitant, un montant correspondant à une charge de centralité assumée depuis plusieurs années.

QBO a souhaité réajuster sa cotisation en 2023, considérant certaines baisses de dépenses prévues, pour la porter à un équivalent de 6,50€ par habitant, soit 680 311 €.

Malgré cette baisse, le montant total de la cotisation de QBO représente encore 56 % des contributions des EPCI.

Subventions de fonctionnement : 785 k€

L'Agence compte dans ses dotations récurrentes :

- La subvention Etat à hauteur de 90 k€ ;
- La subvention Symescoto pour 60 k€ dédiée au portage du Scot de l'Odet et au travail sur l'InterSCoT.

Quimperlé Communauté participe à la Destination touristique à hauteur de 28 729 €, soit 0,50 € / habitant.

La région Bretagne et les fonds européens Leader et DLAL FEAMPA participent pour 531 k€ à l'ingénierie de plusieurs pôles de l'Agence (557 k€ de fonds régionaux et 206 k€ de fonds européens pour l'année 2022) :

- De la Région :
 - o 50 k€ sur le Conseil de développement ;
 - o 280 k€ sur Réseau TYNEO et de l'ingénierie DLAL FEAMPA ;
 - o 70 k€ sur la Destination touristique Quimper Cornouaille.

- Des fonds européens :
 - o 78 k€ de Leader ;
 - o 74 k€ du DLAL FEAMPA (dont une partie correspond à un cofinancement Région).

Depuis 2021, année du lancement du Contrat local de santé, l'ARS accompagne QCD en finançant la moitié de chaque poste (2 postes) (50 k€).

Subventions sur actions : 171 k€

La région Bretagne et les fonds européens apportent une contribution importante au financement des actions menées par l'ingénierie qu'ils financent (110 k€ pour la Région et 30 k€ pour les fonds européens).

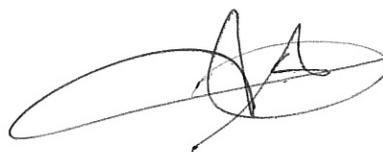
En moyenne, 50 % des actions réalisées sont subventionnées. Ce n'est en revanche plus le cas pour l'attractivité ou l'aménagement du territoire dont les actions doivent être financées par des fonds propres.

En synthèse, le budget présenté ne permet pas l'équilibre, un déficit de 138 k€ est prévue en 2023. Ce déficit sera financé sur les fonds propres de l'association alimentés par les résultats antérieurs.

Le Conseil d'administration, à la majorité absolue (une abstention), valide le budget prévisionnel pour l'année 2023.

L'Assemblée générale, à la majorité absolue (une abstention), approuve le budget prévisionnel 2023.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Isabelle ASSIH.

Isabelle ASSIH

Budget prévisionnel 2023

	Pôle Aménagement et observation du territoire	Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique	Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL
		CLS	Attractivité économique			FEAMPA/LEADER	Conseil de développement	
POSTES								
Postes directs en ETP	7,2	2,2	2,2	3,2	6,6	3,6	0,8	26,0
Postes indirects, stages et provisions	1,4	0,4	0,4	0,6	1,3	0,7	0,2	5,0
SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP	8,6	2,7	2,7	3,8	7,9	4,3	1,0	30,9
DÉPENSES (en €)								
FRAIS DE PERSONNEL & FRAIS GÉNÉRAUX								
frais de personnel & stages	408 886	117 961	135 573	161 760	291 359	203 334	36 222	1 355 095
frais ventilés indirects, stages et provisions	72 100	22 307	22 307	31 768	65 826	36 050	18 266	268 624
frais généraux & taxes	78 438	24 268	24 268	34 561	71 613	39 219	8 992	281 360
SOUS-TOTAL frais de personnels & frais généraux	559 425	164 536	182 148	228 088	428 798	278 603	63 480	1 905 079
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS								
SOUS-TOTAL dotations aux amortissements	23 836	7 375	7 375	10 502	21 762	11 918	2 733	85 500
ACTIONS								
SOUS-TOTAL actions	15 000	15 000	15 000	177 330	32 000	37 600	18 650	310 580
TOTAL DÉPENSES	598 260	186 911	204 523	415 921	482 560	328 121	84 862	2 301 159
PRODUITS (en €)								
COTISATIONS EPCI (réparties en % des coûts nets par pôle)								
Quimper Bretagne Occidentale	220 554	67 310	99 145	113 329	94 479	75 791	9 702	680 311
Concarneau Cornouaille Agglomération	51 660	15 766	23 223	26 545	22 130	17 752	2 273	159 348
Pays Bigouden Sud	37 761	11 524	16 974	19 403	16 176	12 976	1 661	116 475
Pays Fouesnantais	29 061	8 869	13 064	14 933	12 449	9 987	1 278	89 640
Douarnenez Communauté	18 221	5 561	8 191	9 363	7 806	6 262	802	56 205
Haut Pays Bigouden	18 371	5 607	8 258	9 440	7 870	6 313	808	56 667
Cap Sizun - Pointe du Raz	15 157	4 626	6 813	7 788	6 493	5 208	667	46 752
SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI	390 786	119 262	175 668	200 800	167 401	134 290	17 191	1 205 398
AUTRES COTISATIONS & SUBVENTIONS D'INGÉNIERIE								
Autres adhérents (CCI, CMA, SIOCA)	4 000							4 000
Quimperlé Communauté				28 729				28 729
État	90 000							90 000
SYMESCOTO	60 000							60 000
Région				70 000	280 000		50 784	400 784
ARS		50 000						50 000
Leader		4 000				74 229		78 229
Feamp						74 154		74 154
SOUS-TOTAL AUTRES COTISATIONS & SUBVENTIONS D'INGÉNIERIE	154 000	54 000	0	98 729	280 000	148 382	50 784	785 895
SUBVENTIONS SUR ACTIONS								
Région				79 210	16 000		14 920	110 130
Entreprise OT				10 000				10 000
CRT				4 200				4 200
Action logement	8 750		8 750					17 500
Leader						11 680		11 680
FEAMPA						18 400		18 400
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS SUR ACTIONS	8 750	0	8 750	93 410	16 000	30 080	14 920	171 910
TOTAL PRODUITS	553 536	173 262	184 418	392 939	463 401	312 752	82 895	2 163 203
Écart produits - dépenses	-44 725	-13 649	-20 105	-22 981	-19 159	-15 369	-1 967	-137 956
Opérations d'ordre								
Reprise résultat antérieur								137 956
Équilibre budgétaire								0

QCD, 08/03/2023

Part activités / total dépenses	26,0	8,1	8,9	18,1	21,0	14,3	3,7	100,0
Part de cotisation EPCI / total produits	70,6	68,8	95,3	51,1	36,1	42,9	20,7	
Part de cotisations autres et subvention d'ingénierie / total produits	27,8	31,2	0,0	25,1	60,4	47,4	61,3	
Part de subventions sur actions / total produits	1,6	0,0	4,7	23,8	3,5	9,6	18,0	
Part des cotisations et subventions / total produits	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Appel à cotisations 2023

Conformément au projet de budget prévisionnel présenté pour 2023, il est proposé, pour équilibrer ce dernier, de maintenir le niveau des cotisations des EPCI par habitant à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit (voir tableau en annexe 1) :

- Cotisation de Quimper Bretagne Occidentale : 680 311 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 366 445 + 3 € / habitant soit 313 866 €.
- Cotisation annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI (calculé sur la population totale publiée au 1^{er} janvier 2022), soit 525 087 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents ou communautés à voix consultative : 1 000 €.

À l'instar des années précédentes, et afin de donner davantage de visibilité aux actions portées par QCD, une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

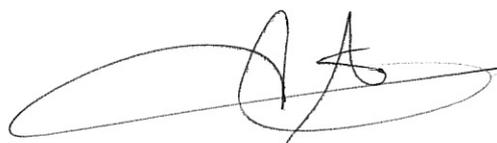
Chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention et, en tout état de cause, avant la fin du 1^{er} semestre 2023.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2023.

Le Conseil d'administration, à la majorité absolue (une abstention), valide le montant des cotisations pour l'année 2023.

L'Assemblée générale, à la majorité absolue (une abstention), approuve le montant des cotisations 2023.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller 'A' and a horizontal stroke.

Isabelle ASSIH

Mode d'occupation du sol Outil d'aide à la décision pour les politiques d'urbanisme en Cornouaille

En synthèse :

La loi du 22 août 2021 vise « une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

Les objectifs nationaux :

- Réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 (base 2011-2021)
- Zéro artificialisation des sols d'ici 2050

Le SRADET doit décliner territorialement la trajectoire régionale (cf. décret n°2022-762 du 29 avril 2022)

- Territorialisation de l'enveloppe régionale à consommer
- Possibilité pour le SRADET d'identifier des projets d'intérêt général majeurs qui seront pris sur une enveloppe mutualisée à l'échelle régionale

Le Mode d'occupation des sols (MOS) a été choisi pour calculer la consommation foncière de la région Bretagne. Les agences d'urbanisme (4 en Bretagne, dont QCD) ont été missionnées par la Région pour assister les collectivités (Syndicats de SCOT, EPCI, communes) dans le calcul de la consommation foncière et l'utilisation de l'outil.

1. Le Mode d'occupation du sol, en synthèse

Le Mode d'occupation des sols (MOS) est un atlas cartographique informatisé (sous forme de SIG) de l'occupation du sol.

Il s'agit d'un outil qui permet de suivre et d'analyser l'évolution de l'occupation du sol. Il permet d'identifier en 44 postes le type d'occupation du sol (habitat, économie, équipements, transports, parc et loisir, nature, agricole...) et ainsi permet de calculer la consommation foncière sur des pas de temps préalablement définis (3 ans).

Pour mémoire, le conseil d'administration de QCD du 3 février 2020 avait à l'unanimité, convenu de l'adhésion de QCD au consortium ADEUPa /SIRS (prestataire de photo-interprétation, désormais nommé CLS). Cette adhésion pour le compte des EPCI de Cornouaille permet à QCD de produire le « socle du MOS » et de vérifier par la suite sa couverture sur la base de photos aériennes.

2. Les objectifs visés par le calcul de l'occupation du sol

La loi Climat et Résilience n°2021-1104, promulguée le 22 août 2021, vise à ancrer l'écologie dans notre société, atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et préparer la société et l'économie à plus de résilience face au changement climatique.

Concernant la consommation foncière, la loi Climat et Résilience, vise notamment la sobriété foncière. Pour réaliser cet objectif, dans un premier temps (2021-2031), la consommation totale d'espace observée à l'échelle régionale devra être inférieure à la moitié de celle observée entre 2011 et 2021.

En parallèle, la Conférence régionale des SCoT s'est mobilisée pour permettre une large concertation territoriale sur les questions foncières. La principale contribution de la Conférence des SCOT est de permettre la concertation des territoires bretons dans le cadre de la modification du SRADDET Bretagne. Le SRADDET comportera une liste de projets qui seront d'intérêt général et pourra également différencier et territorialiser ses objectifs à l'échelle infra régionale. Disposer dans ce cadre de données harmonisées et consolidées sur la consommation foncière revêt dans ce cadre un enjeu majeur.

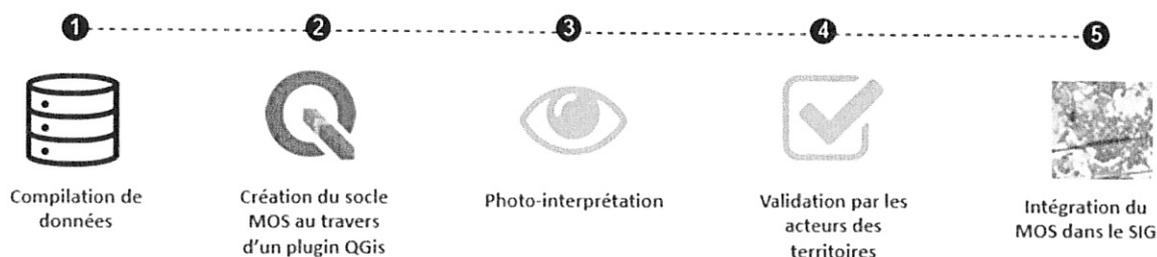
3. La méthode de calcul utilisée

Le Mode d'occupation du sol utilisé à l'échelle bretonne s'appuie sur des outils de photo-interprétation spécifiques des parcelles mis en place par la société CLS (membre du consortium porteur de la démarche). Avant cette phase, QCD a produit le socle du MOS cornouaillais et met à disposition aux syndicats de SCOT et collectivités (EPCI et communes) l'état du parcellaire sur leur territoire.

Ensuite, pour parfaire les résultats obtenus de manière automatisée, les collectivités apportent leur connaissance précise de leur territoire pour corriger les données produites en lien avec les agences d'urbanisme qui font le lien avec la Région (qui pilote et finance l'outil avec l'État).

Concrètement, les agences d'urbanisme s'assurent que les corrections répondent à la méthodologie régionale approuvée par la conférence des SCOT du 30 septembre 2021. L'Adeupa est le référent technique régional garant des différentes modifications réalisées.

Une mise à jour tous les 3 ans du MOS est prévue pour disposer d'indicateurs de suivis pour les documents de planification.



4. Calendrier

Le calendrier du MOS s'articule avec plusieurs instances : le Conseil régional de Bretagne, la Conférence régionale des SCOT bretons et les syndicats de SCOT locaux. Ce calendrier resserré a interpellé les collectivités qui ont souhaité disposer de délais complémentaires pour s'approprier l'outil MOS et informer les élus sur les enjeux du calcul de la consommation foncière.

Les différentes phases du projet sont résumées ci-après :

- **Conférence des SCOT du 30 septembre 2021 :**

La Conférence des SCOT a validé la nécessité d'un outil commun de mesure de la consommation foncière, et l'étude approfondie de la solution du MOS (déjà déployé sur une partie de la région par les agences d'urbanisme).

- **Session du Conseil régional de Bretagne du 16 et 17 décembre 2021 :**

Cofinancement avec l'État, affectation de 600 000 € pour le déploiement du MOS à l'échelle de la Bretagne (400 000 € pour le déploiement sur les territoires non pourvus et 200 000 € pour la mise à jour des MOS existants)

- **Réunions SCOT/Région**

- 25 janvier 2023 : Travail sur les critères à partir de la loi et de la contribution de la Conférence des SCOT
- 16 mars 2023 : Résultats du 1^{er} atelier et travail sur la pondération des critères
- 4 mai 2023 : Détermination du scénario final de territorialisation

- **Calendrier de la modification du SRADEET**

- Janvier/Mai 2023 : Travail avec les SCOT
- Juin 2023 : Arrêt du projet de modification du SRADEET en session du Conseil régional
- Juillet à novembre 2023 : Consultations (PPA + public)
- Décembre 2023 ou février 2024 : Adoption de la modification du SRADEET en session du Conseil régional
- Février ou mars 2024 : Approbation de la modification du SRADEET

- **Mise en place du MOS à l'échelle cornouaillaise**

- 08/11 : Réunion de lancement SCoT CCA
- 24/11 : Clôture SCoT CCA
- 02/12 : Clôture corrections QCD pour CCA
- 27/11 : Réunion de lancement QBO
- 09/12 : Réunion de lancement CCPF
- 15/12 : Réunion de lancement Ouest Cornouaille
- 16/12 : Ouverture des applications Lizmap (Odet et Ouest Cornouaille)
- 09/01 : Point d'avancement pour QBO
- 24/02 : Clôture du SCoT Ouest Cornouaille
- 24/02 : Clôture des corrections de QCD pour Odet

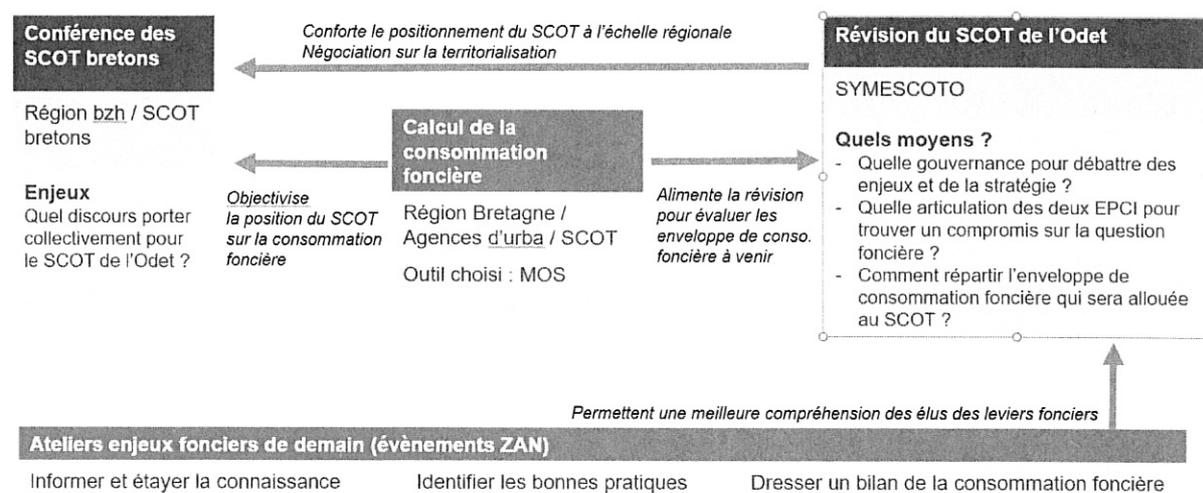
5. Les attentes des élus et l'enjeu de l'appropriation de la question du « zéro artificialisation nette » dans les politiques publiques

Le travail sur la consommation foncière via l'outil MOS par les territoires a démontré qu'il y avait un besoin important d'appropriation des questions foncières (utilisation, classification, objectifs de la loi Climat et Résilience, connaissance des instances régionales et locales des SCoT...).

Dans l'attente de ces données disponibles en 2023, il a semblé utile de sensibiliser les acteurs territoriaux aux obligations qui pèseront demain sur leurs stratégies de planification. Pour ce faire, QCD organise plusieurs ateliers d'information (le prochain prévu en avril 2023 dressera un état de la consommation foncière en Cornouaille). Par ailleurs, la présence des SCoT cornouillais dans les instances régionales paraît plus que nécessaire pour permettre de relayer les besoins que les élus auront exprimé localement.

Le SRADDET sera mis en cohérence avec les objectifs de la loi d'ici 2024 et chiffrera des objectifs de consommation foncière territorialisés, que les SCoT devront prendre en compte. L'enjeu principal consistera à permettre aux SCoT de pouvoir débattre au sein de leurs instances des objectifs de consommation foncière avant et après que la Région Bretagne aura finalisé la modification du SRADDET.

Schéma d'articulation entre les différentes instances et outils de planification



Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confirme le mandat donné à l'Agence pour consolider l'outil MOS afin d'accompagner les syndicats de SCoT et les collectivités dans la maîtrise de l'information sur la consommation foncière.

La Présidente,

Isabelle ASSIH

Note sur les locations meublées saisonnières

Porté par des plateformes telles que Airbnb® ou Homeaway®, la location saisonnière a connu une croissance fulgurante au cours des années 2010.

Depuis la fin de la crise sanitaire, le phénomène d'augmentation s'intensifie et devient omniprésent dans les médias.

Quimper Cornouaille Développement s'empare du sujet à travers ce focus qui vise à quantifier et qualifier l'ampleur du phénomène en Cornouaille tout en le remettant en perspective à une échelle plus large.

Ce travail sera complété par des parutions du même type qui aborderont le positionnement de ce type de location dans l'offre d'hébergement touristique, ses liens avec l'offre de logements, les outils pour le réglementer et les enjeux fiscaux associés.

Note en annexe

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

L'HÉBERGEMENT LOCATIF SAISONNIER ENTRE PARTICULIERS EN CORNOUAILLE

Par hébergement locatif saisonnier entre particuliers, nous désignerons les biens proposés à la location sur les plateformes de réservation en ligne. Il s'agit de logements entiers (« à l'usage exclusif du locataire ») ou de simples chambres chez l'habitant loués pour une durée maximale, et non renouvelable, de 90 jours consécutifs par client.

Avec plus de 7 900 annonces en 2022 en Cornouaille sur les sites Airbnb et Homeaway selon Airdna, le phénomène ne cesse d'augmenter. Ce premier focus vise à quantifier et qualifier l'ampleur du phénomène. Il sera complété par des parutions du même type sur son positionnement dans l'offre d'hébergement touristique, ses liens avec l'offre de logements, les outils pour le réglementer et les enjeux fiscaux.

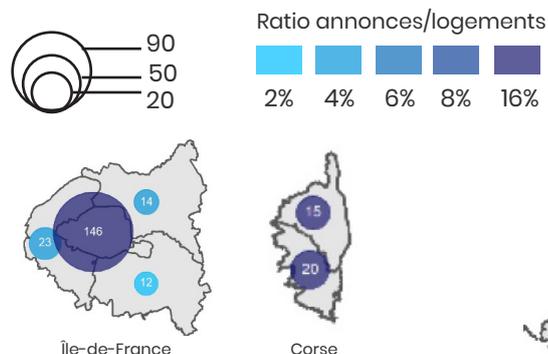
UN PHÉNOMÈNE D'AMPLEUR NATIONALE

Une croissance exponentielle

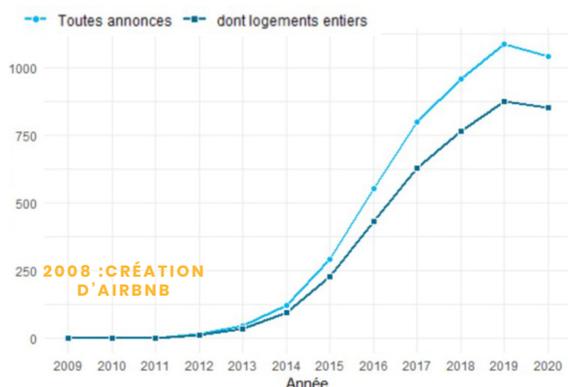
Une répartition massive autour des grandes villes et des zones touristiques qui se diffuse de plus en plus.

1 million d'annonces Airbnb et Homeaway en 2019, soit 4 fois plus qu'en 2015

Nombre d'annonces en 2019 (en milliers)



Evolution du nombre d'annonces Airbnb et Homeaway en France (en milliers)



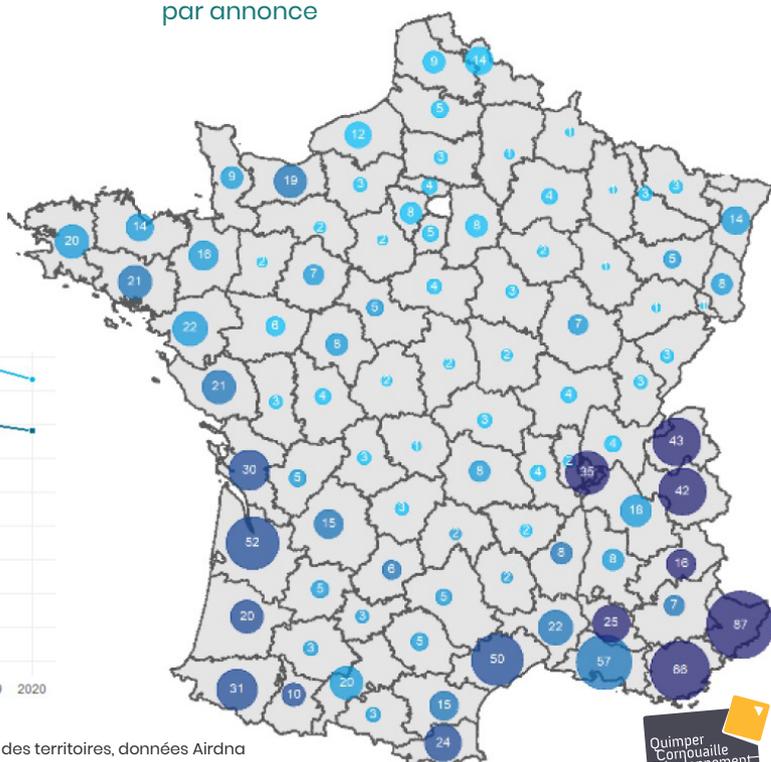
Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, données Airdna

Une professionnalisation importante

120 nuitées au maximum par année civile de location est le seuil considéré comme acceptable par l'État pour ne pas déstabiliser la structure des marchés des logements locaux. Au-delà, on parle de « professionnels ». Selon les données Airdna, on constate au niveau national entre 2015 et 2019 :

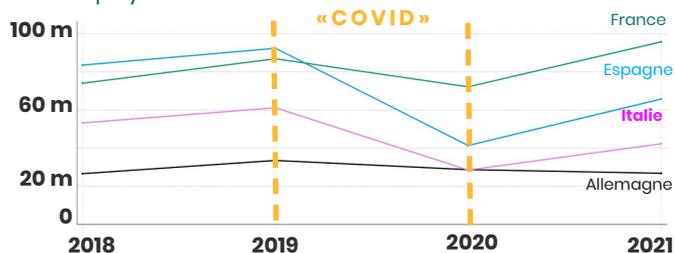
3 fois plus d'annonces Airbnb et Homaway de plus de 120 jours

Plus du double de nuitées réservées en moyenne par annonce

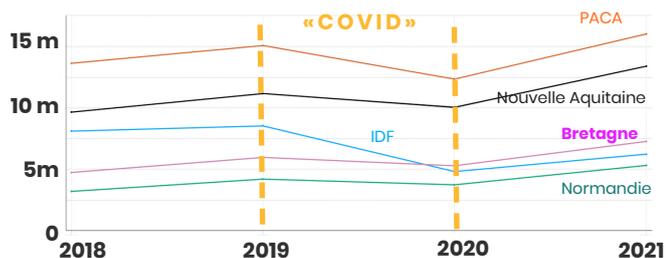


Évolution du nombre de nuitées en millions dans les hébergements locatifs saisonniers entre particuliers (source : eurostat, données transmises par Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor)

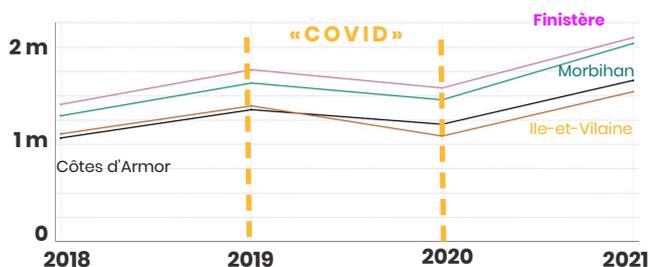
Par pays



Par région



Par département



Un marché français domestique

Le marché Français est moins dépendant du tourisme international que les autres pays. Ce caractère spécifique lui a permis de rattraper les niveaux de réservation d'avant covid contrairement aux autres pays. Dans un contexte d'inflation et de hausse du prix de l'énergie, ce type d'hébergement semble bien répondre aux besoins des ménages français (souple et économique).

--> Près de 100 millions de nuitées en France en 2021

Une activité régionale croissante

--> La Bretagne est passée devant l'Île-de-France en 2020 avec près de 7,5 millions de nuitées

Cette évolution s'explique par les effets de la crise sanitaire qui s'ajoutent à la nouvelle stratégie commerciale des plateformes qui, à la recherche de marchés moins régulés, se repositionnent sur les villes moyennes, le périurbain et le rural.

Le Finistère en tête des départements bretons

--> Une augmentation importante pour le Finistère qui a dépassé les 2 millions de nuitées en 2021

Il n'y a toutefois pas de grands déséquilibres dans la répartition entre les départements bretons.

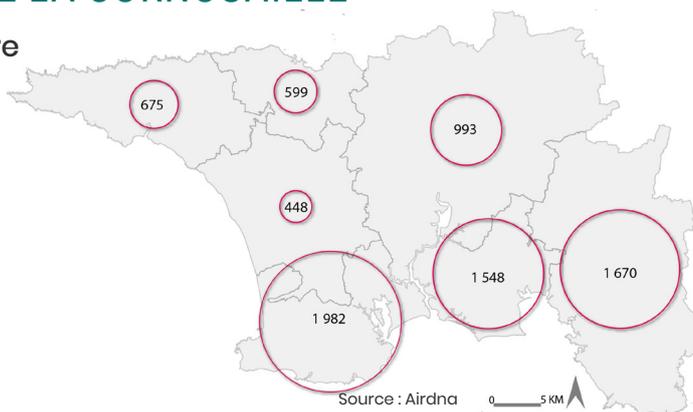
CHIFFRES-CLEFS À L'ÉCHELLE DE LA CORNOUAILLE

Une offre polarisée sur le sud du territoire

70 650 annonces disponibles Airbnb et Homeaway en Bretagne en juillet 2022 selon airdna (logements entiers et chambres)

dont environ 9 % en Cornouaille soit 7 915 offres

2 offres sur 3 se concentrent dans les trois intercommunalités du sud de la Cornouaille



Source : Airdna 0 5 km

Avertissement : pour quantifier localement l'offre d'hébergement locatif saisonnier entre particuliers sur les plateformes en ligne, nous ne disposons à ce stade que des données fournies par le site Airdna.

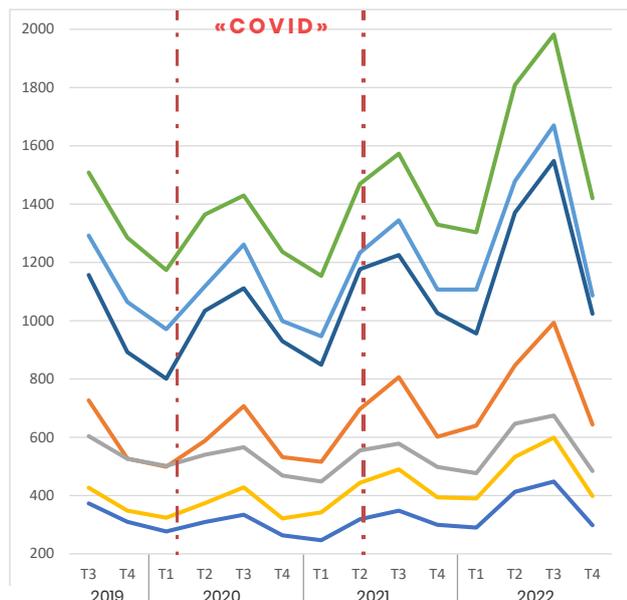
Ces données sont construites par collecte d'informations uniquement sur les sites d'Airbnb et Homeaway. Elles permettent de connaître le nombre d'annonces en ligne et certaines de leurs caractéristiques. Du fait des imprécisions associées à cette méthode, les résultats présentés sont à interpréter avec précaution.

De plus, le site Airdna ne collecte pas les annonces de toutes les plateformes (Booking notamment), ce qui pourrait représenter 10 à 20 % d'offres en plus.

Par ailleurs, le champs d'étude de ce document est différent de celui des meublés de tourisme qui est à la fois plus vaste que l'offre présente sur ces plateformes et qui ne comprend pas les chambres chez l'habitant.

Pour mémoire, les meublés de tourisme sont définis à l'article L. 324-1-1 du code du tourisme, il s'agit « des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois ». Les meublés de tourisme se distinguent des hôtels, des résidences de tourisme et des chambres d'hôtes, en ce qu'ils ne comportent ni accueil, ni hall de réception, ni services et équipements communs.

Une augmentation globale de l'offre qui s'intensifie après la crise sanitaire



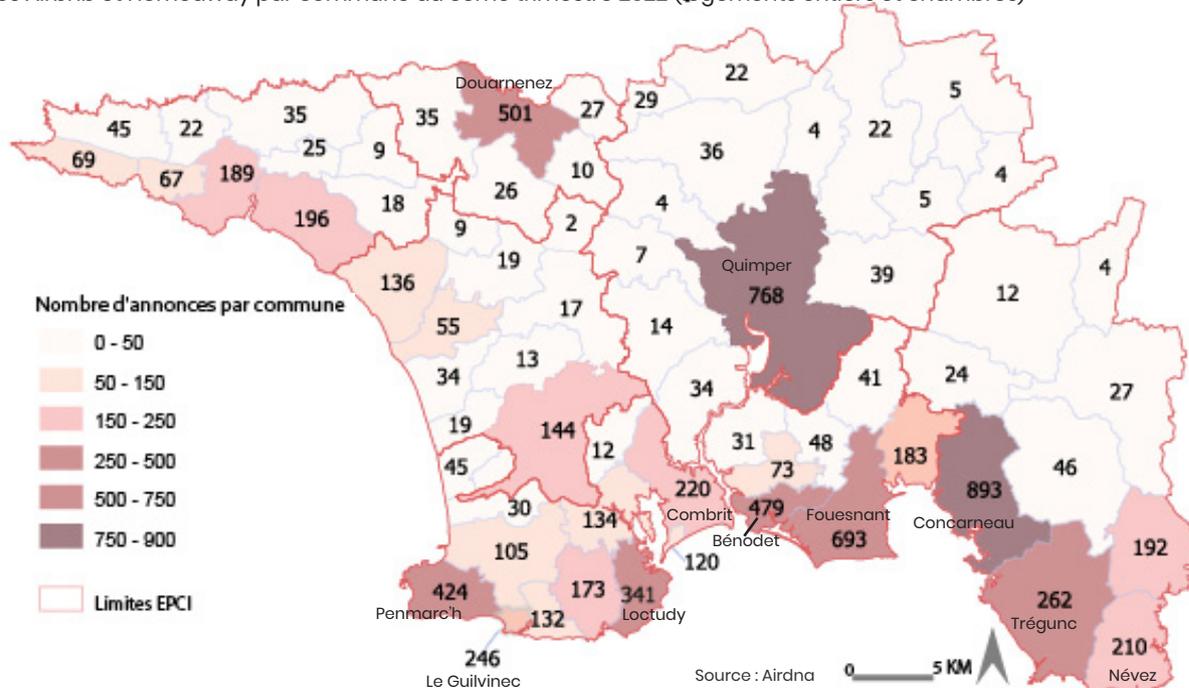
Source : Airdna

Evolution du nombre d'annonces Airbnb et Homeaway par EPCI (logements entiers et chambres)

	T3 2019	T3 2022	Évolut.
CC du Pays Bigouden Sud	1508	1982	+31 %
CA Concarneau Cornouaille Agglomération	1292	1670	+29 %
CC du Pays Fouesnantais	1157	1548	+34 %
CA Quimper Bretagne Occidentale	727	993	+37 %
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	604	675	+12 %
CC Douarnenez Communauté	427	599	+40 %
CC du Haut Pays Bigouden	373	448	+20 %
Total	6088	7915	+30 %

Source : Airdna

Annonces Airbnb et Homeaway par commune au 3ème trimestre 2022 (logements entiers et chambres)



Source : Airdna

Classement des villes avec plus de 200 annonces (logements entiers et chambres)

	Annonces Q3 2022	Evolution S3 2019 - S3 2022
1. Concarneau	893	+326
2. Quimper	768	+234
3. Foesnant	693	+296
4. Douarnenez	501	+140
5. Bénodet	479	+84
6. Penmarc'h	424	+134
7. Loctudy	341	+72
8. Trégunc	262	+7
9. Le Guilvinec	246	+61
10. Combricit	220	+37
11. Névez	210	+48

Source : Airdna

Une très forte diffusion des annonces dans les communes au sud le long du littoral

Un phénomène de concentration à Douarnenez et Quimper lié aux fonctions de centralité

L'apparition d'un mode complémentaire d'utilisation des logements qui interroge :

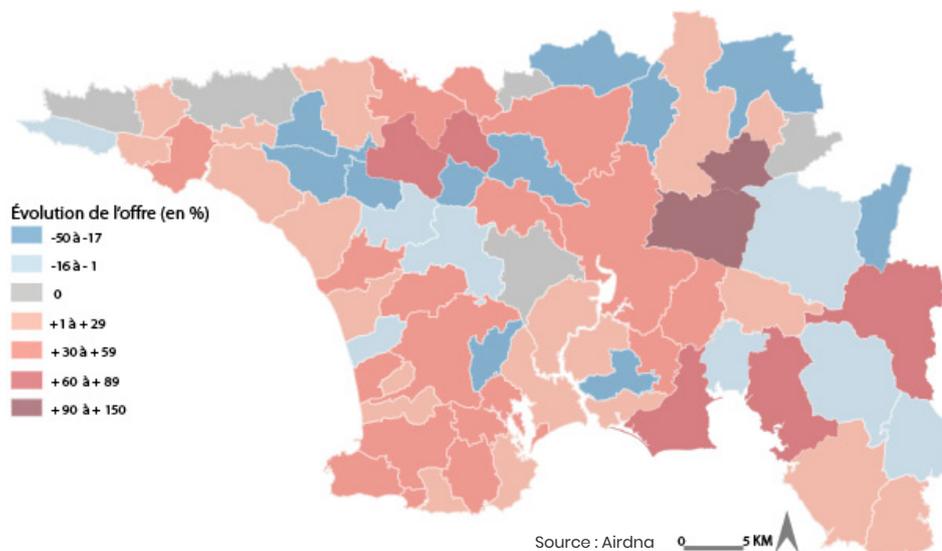
- nos modes de catégorisation (hébergement de tourisme, résidence principale / secondaire)
- nos modes de vie (développement du travail hybride / télétravail, covid...)
- la mise en place de régulations adaptées selon les territoires tout en évitant les effets de report potentiels

Évolutions entre 2019 et 2022 des annonces Airbnb et Homeaway (logements entiers et chambres)

Une augmentation globale d'environ un tiers depuis 2019

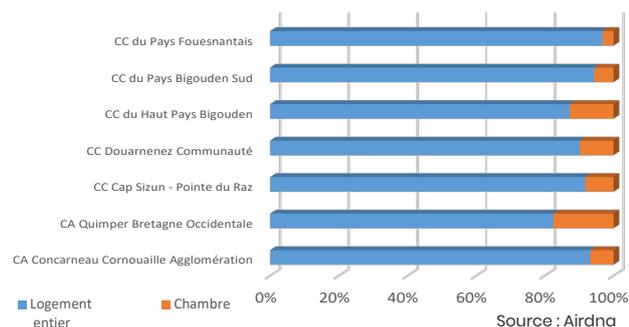
Un renforcement des communes qui totalisaient déjà le plus d'annonces sur le littoral

Des augmentations notables à proximité de certaines villes moyennes



Des profils spécifiques selon les territoires

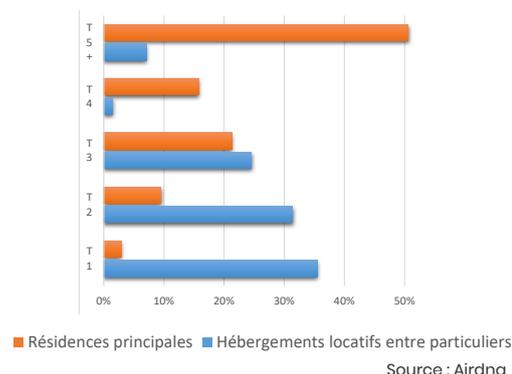
Répartition des offres entre chambres et logements entiers



Une prédominance de logements entiers sur le littoral, en particulier au sud.

Une offre de chambres plus importante à l'intérieur des terres et en centralité.

Répartition des types de logement



Une surreprésentation des petits logements dans les hébergements locatifs entre particuliers du territoire par rapport aux résidences principales.

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex
 Tél. 02 98 10 34 00 – contact@qcd.bzh
www.qcd.bzh

Destination touristique : Financement par le programme Leader de travaux sur le nautisme en Cornouaille

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2022 a validé le principe d'une mission de coordination du nautisme en Cornouaille pour une durée de deux ans, dont le plan de financement est proposé.

Contexte :

Fait remarquable, 149 structures nautiques sont présentes en Cornouaille, accueillant visiteurs et Cornouaillais.

Répartition des structures nautiques par territoire	nombre
Pays Bigouden Sud	54
Pays Fouesnantais	17
QBO	8
CCA	20
Quimperlé Communauté	23
CCHPB	6
CAP-SIZUN	8
Douarnenez	13
TOTAL	149

Objectifs

L'ambition est de structurer une offre touristique différenciante et de donner l'envie de nautisme aux clientèles touristiques présentes sur le territoire, ainsi qu'aux Cornouaillais. Les clientèles principalement visées sont celles qui souhaitent aller sur l'eau mais n'ont pas franchi le pas pour plusieurs raisons (peur / appréhension, météo, jugement d'une nécessité de connaissance voire d'expertise, matériel peu adapté).

L'objectif est donc d'accompagner les structures nautiques du territoire pour qu'elles adaptent leurs pratiques et leur matériel afin de conquérir ces clientèles.

Le COPIL tourisme a proposé que QCD s'engage pour créer une dynamique de réseau et de montée en compétence des structures nautiques, et que soit envisagé le fléchage d'une partie des financements régionaux pour le Destinations dans le cadre du Contrat de développement touristique triennal en cours de constitution.

Cette proposition d'animation de réseau de professionnels du nautisme sur la Cornouaille est une première.

Modalités

Le nautisme demandant une expertise spécifique (connaissance des modèles économiques des structures, des produits et activités et des problématiques professionnelles), QCD souhaite s'appuyer sur des compétences spécifiques pour mettre en œuvre les actions.

Par ailleurs, afin de rester dans un cadre *expérimental*, et de vérifier la pertinence de cette organisation, il est proposé que cette mission de coordination soit externalisée auprès d'un acteur local du nautisme, qui serait mis à disposition de QCD sur un temps annuel défini et des missions déterminées, pour une durée de 2 ans.

Il sera nécessaire au préalable de s'assurer de la reconnaissance par les acteurs du nautisme locaux de cet intervenant, et d'identifier un référent professionnel par territoire.

Les missions :

- Animation de partenariats et des réseaux professionnels locaux, en lien avec les intercommunalités cornouaillaises ;
- Appui à l'élaboration d'un dispositif d'aide à l'investissement, et mise en œuvre d'un appel à projets : critérisation, choix des objectifs, sélection des dossiers ;
- Accompagnement des structures nautiques et les territoires pour candidater à cet appel à projet et à la mise en œuvre de leur projet.

Pour conforter cette coordination, il faudra également envisager les actions suivantes :

- Organisation de séquences de formation des socio-professionnels sur des aspects précis (communication, marketing, commercialisation, montage d'évènements nautiques éco responsables etc.)
- Mise en place d'outils de communication communs pour faciliter la consommation d'activités nautiques.

Budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€)</u>
Mise à disposition de personnel du Centre nautique de Fouesnant Cornouaille	24 288 €
Organisation de journées « montées en compétence »	5 000 €
Outils de communication	10 712 €
<u>TOTAL des dépenses prévues</u>	40 000 €

Compte tenu des communes non éligibles, les frais ne seront pris en compte qu'à hauteur de 82,5% pour le calcul de la subvention Leader¹.

Recettes prévisionnelles

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant (€)</u>
Europe - FEADER (LEADER)	26 400 €
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT :	13 600 €
<u>TOTAL des recettes prévisionnelles</u>	40 000 €

¹ Le territoire de Quimperlé communauté qui représente 15% des structures nautiques ne peut pas être retenu pour le calcul du financement FEADER dédié au territoire de Cornouaille.

La commune de Quimper où sont inscrits les sièges administratifs de 5 entreprises nautiques n'est pas éligible aux fonds FEADER mais ces entreprises exercent sur le littoral. La grande majorité des entreprises étant réparties sur le reste du territoire, l'assiette de dépenses est calculée en fonction de la répartition des entreprises sur le territoire, et de retenir les entreprises inscrites à Quimper mais exerçant ailleurs. Soit un total de 123 entreprises sur 149 = 82,5%

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide le plan de financement ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter la subvention et à signer les documents s'y référant ;**
- **Autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, stylized set of letters on the right, crossing the loop.

Isabelle ASSIH

DLAL du FEAMPA : Lancement de la nouvelle programmation

En synthèse :

La candidature de la Cornouaille pour le programme DLAL du FEAMPA 2021-2027 a été retenue par la région Bretagne. Le territoire sera doté d'une **enveloppe de 1 045 712 €**.

L'appel à projets est lancé et il est possible de déposer une demande de subvention dès à présent.

QCD, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenu en session plénière de la Région le 1^{er} juillet pour conduire le volet territorial ou DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture) programme européen qui vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes.

L'enveloppe FEAMPA (1 045 712 euros) allouée au territoire, à laquelle viendra s'ajouter d'autres cofinancements publics (Région notamment), permettra d'accompagner des projets locaux, innovants et collectifs portés par des acteurs privés et/ou publics.

Conventionnement du GALPA avec la Région

La convention entre la structure porteuse du GALPA Cornouaille, soit QCD, et la région Bretagne, en tant qu'Organisme Intermédiaire, pour mettre en œuvre ce programme a été signée le 23 janvier dernier à Rennes. Marc ANDRO en tant que Président de GALPA y était présent.

A partir de cette date, les projets souhaitant bénéficier de ces fonds européens peuvent être directement adressés au GALPA afin que la demande y soit étudiée en lien avec la stratégie locale élaborée.

L'équipe technique dédiée de QCD se tient à la disposition des porteurs de projets, des services des EPCI ou tout partenaire pour apporter les compléments d'informations nécessaires (procédure complète de dépôt des projets, plancher et plafond des demandes de subvention, critères d'éligibilité des projets...).

CML d'installation

La Commission mer et littoral - instance décisionnelle de ce dispositif- d'installation du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 s'est tenue le lundi 30 janvier 2023 à Quimper, réunissant plus d'une quarantaine de participants.

Les objectifs de cette CML étaient multiples : faire connaissance avec les nouveaux membres ayant rejoint cette instance pour cette nouvelle programmation, rappeler le cadre et le contexte du programme et travailler sur les critères d'éligibilité des projets.

La prochaine CML se tiendra fin février - début mars, CML au cours de laquelle les premiers projets pour avis d'opportunité seront présentés.

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

LEADER : Lancement de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

En synthèse :

La candidature de la Cornouaille pour le programme LEADER 2023-2027 a été retenue par la région Bretagne. Le territoire sera doté d'une **enveloppe de 1 597 682 €**.

D'ultimes projets ont pu être présentés et retenus en décembre 2022 au titre de la programmation 2014-2022.

Le dossier de candidature de la Cornouaille pour le programme LEADER 2023-2027, élaborée conjointement avec une centaine de participants lors de plusieurs séminaires, a été remis aux services de la région Bretagne, le 4 novembre 2022.

La Région nous informe en février 2023 que la candidature de la Cornouaille était retenue, avec une **dotation de FEADER de 1 597 682 €**.

La dotation attribuée est inférieure à celle de la période 2014/2022 (2 112 753 €), car cette dernière avait été prolongée de deux années pour tenir compte du calendrier d'adoption de la Politique Agricole Commune.

Une réunion régionale d'information sur les modalités de démarrage de ce nouveau programme est prévue le 17 mars prochain.

Fin de la programmation LEADER 2014/2022 : mobilisation de la totalité de l'enveloppe de FEADER

Le 19 décembre 2022, se tenait le dernier comité de sélection des projets pour la période 2014-2022 qui a retenu 8 projets actuellement en cours d'instruction. La totalité de la dotation FEADER est ainsi mobilisée.

Le programme doit être clôturé pour la fin de l'année 2025.

26 projets sont encore en cours de réalisation, à différents stades du processus. Les derniers projets sélectionnés pourront se réaliser jusqu'à l'automne 2024 pour être payés en début de l'année 2025. Les crédits restant à programmer seront dédiés à l'ingénierie 2023 et 2024 pour assurer le suivi de ces projets.

Au total, sur les 66 projets examinés par le comité de programmation, **56 projets auront été soutenus par le programme LEADER** (8 ayant été abandonnés en cours de route, 2 non sélectionnés).

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Rapport d'activités du Conseil de développement 2022

Cf. Rapport en annexe

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT de Cornouaille

Rapport d'activités 2022

Rapport moral

Un nouveau Conseil de Développement s'est installé en septembre 2021 à l'échelle des 7 EPCI constituant aujourd'hui le territoire de Quimper Cornouaille Développement (QCD). Elu pour 3 ans, il est constitué de 52 membres à parité Homme / Femme, issus de tous les bassins de vie cornouillais, avec des membres bénévoles et volontaires, actifs ou retraités. L'année 2022 nous a permis de nous organiser, tant sur le plan interne, en constituant un certain nombre de groupes de travail, que sur le plan externe, en nous impliquant dans le réseau breton des Conseils de Développement ou par des échanges organisés avec le CESER. Bien évidemment, nous continuons à être présents au sein du Comité Unique de Programmation (CUP) chargé de valider les projets soutenus par les fonds européens LEADER ou FEAMPA.

Nous avons trois défis majeurs à relever et 2023 en sera une étape importante :

- Impliquer le maximum de nos membres dans un ou plusieurs groupes de travail, en s'appuyant sur l'expérience et la sensibilité de chacun. Il nous faut rester vigilant à ne pas laisser au bord de la route, tel ou telle qui n'aurait pas su (pu) trouver sa place dans nos instances.
- S'ouvrir au plus grand nombre de nos concitoyens, en les impliquant, en les sensibilisant ou en les associant à nos réflexions. Je pense en particulier aux jeunes relativement peu présents dans nos instances.
- Se faire connaître et reconnaître par nos élus territoriaux et autres partenaires de l'action publique. Nous devons apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre des décisions prises par les élus, par nos avis, nos éclairages ou nos contributions. Il en va de notre crédibilité et de notre plus-value.

Au delà de faire participer la société civile à l'élaboration de nos politiques publiques, il s'agit pour nous d'aider à légitimer une démocratie représentative de plus en plus contestée et mise à mal dans ses prérogatives. Non pas de manière partisane mais par une approche contributive faite de préconisations et de vigilance liées à notre capacité collective à émettre des avis. Nous ne sommes ni experts ni spécialistes. Seulement des usagers sentinelles...

Je crois aux vertus des démarches itératives où l'on construit en marchant, en favorisant les pas de côté. Où l'on se déplace pour varier et mélanger les points de vue. Chant et contre-chant. Danse bretonne sur les rives de nos dialectiques. C'est par une démocratie organisée, respectueuse des différences et des minorités, que nous aiderons nos élus à soupeser leurs décisions. Là aussi, le chemin qu'ils emprunteront, sera plus important que les votes qui en découleront. Si le

débat est essentiel, notamment contradictoire, nous pouvons contribuer (avec d'autres) à ce qu'il s'exerce dans un climat apaisé.

En 2022, nous avons posé quelques fondations qui nous aideront demain à grandir. Je veux ainsi saluer le travail collectif réalisé autour des améliorations à envisager pour un meilleur usage du train entre Brest et Quimper. Un « cahier d'acteurs » a été édité et remis au Conseil Régional de Bretagne dans la perspective du prochain CPER Mobilités. Nous avons contribué à l'organisation et l'animation des assises de la mer à Brest, à la bonne tenue de l'évènement « Attractivité » organisé à Quimper en novembre par QCD. Je ne veux pas oublier l'audition du Sénateur Michel Canévet que nous avons sollicité dans le cadre de son projet de modifications de la Loi Littoral de 1986...

Nous avons ouvert des chantiers sur lesquels nous allons devoir faire nos preuves, malgré la complexité des sujets à traiter : l'eau, le climat ou encore l'alimentation sont au coeur des transitions écologiques qu'il nous faut accompagner. Pouvoir travailler, pouvoir se loger, pouvoir s'épanouir dans un cadre de vie agréable et préservé, doivent rester notre exigence. Ces défis ne pourront être relevés en Cornouaille que si tous ensemble, nous apprenons à conjuguer coopération, sobriété, solidarité ou encore proximité.

A chacun et à chacune un grand merci. Pour le travail déjà effectué, et surtout pour vos engagements à venir.

Albert BILLON

Président du Conseil de Développement de Quimper Cornouaille



Fonctionnement du Codev

Le Conseil de développement de Cornouaille est un organe consultatif fondé à ses côtés par Quimper Cornouaille Développement (QCD), structure porteuse du Pays de Cornouaille.

Le Conseil de développement assure la représentation de la société civile en réunissant des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs.

Il est associé aux réflexions préparatoires, consulté sur les projets de territoire et de contractualisations financières territoriales engagées pour la Cornouaille. Il peut s'autosaisir ou être saisi par QCD ou tout autre partenaire de QCD, sur tout sujet de développement territorial.

L'assemblée plénière

L'assemblée plénière est constituée de 52 membres titulaires, comportant autant de femmes que d'hommes et de 3 membres honoraires.

Ses membres sont désignés par les EPCI en veillant à la meilleure représentation thématique et géographique de la société civile cornouaillaise possible. Ils sont bénévoles et mènent leurs études, réflexions, débats et formalisent leurs avis en toute autonomie. Leur mandat est de 3 ans.

L'assemblée plénière se réunit au moins 2 fois par an. Son rôle est de valider les avis et/ou propositions émises au nom du Conseil de développement, d'élire le ou la président(e) et les vice-président(e)s, de créer des groupes de travail thématiques et d'en élire des animateurs.

Le Conseil de développement rend compte de ses travaux au conseil d'administration de QCD puis communique librement.

Le bureau

A la suite de son renouvellement en septembre 2021, le bureau est composé d'un président, de 3 vice-président(e) pour un total de 14 membres.

Il coordonne les travaux du Conseil de développement, veille à leur réalisation et prépare les assemblées plénières.

Dates clés - 2022

- 25 janvier : Bureau CD
- 15 février : groupe de travail ferroviaire
- 21 février : atelier de concertation FEAMPA
- 11 mars : Bureau CD
- 24 mars : COPIL CLS
- 6 avril : CUP Leader
- 25 avril : groupe de travail CLS
- 13 mai : Bureau CD
- 17 mai : réunion mobilités (ligne Quimper Brest)
- 31 mai : accompagnement pour l'audition du Galpa Cornouaille / candidature Feampa
- 27 juin : tourisme ADN du territoire
- 5 juillet : Séminaire Leader 1
- 7 juillet : Bureau CD
- 8 juillet : COPIL CLS
- 8 juillet : CUP et COPIL Leader
- 29 août : rencontre Bureau – Michel Canévet
- 1er septembre : Bureau CD
- 21 septembre : Séminaire Leader 2
- 7 octobre : Rencontre Conseils de Développement bretons - CESER Bretagne
- 11 octobre : Bureau du Conseil de Développement
- 20 octobre : Assemblée plénière
- 24-26 octobre : Participation aux Rencontres européennes de la participation à Rennes
- 14 novembre : audition du sénateur Michel Canévet
- 18 novembre : Evènement attractivité (animation d'un atelier et participation financière à l'organisation)
- 1er décembre : Assises citoyennes de la mer et du littoral
- 13 décembre : Bureau du CD
- 19 décembre : Comité Unique de Programmation Leader

Chiffres clés

57 membres

7 EPCI

267 600 habitants

6 bureaux

1 assemblée plénière

8 groupes de travail

- attractivité
- tourisme durable
- mobilités
- santé
- alimentation
- culture
- climat et biodiversité
- eau



La co-construction des politiques publiques avec QCD

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Conseil de Développement s'est impliqué dès le départ dans la démarche du Contrat Local de Santé (CLS). Des membres du CD sont présents dans les groupes de travail et au sein Comité Technique, ainsi qu'au COPIL.

Un groupe de travail s'est constitué au sein du CD. Il poursuivra sa réflexion et son implication sur le suivi global du CLS et sa mise en œuvre concrète. D'autre part, force de proposition, le CD travaillera plus particulièrement sur deux axes :

- la thématique de l'autonomie, notamment au travers de la question des logements et de l'attractivité des métiers
- la question de l'offre de santé et son lien avec l'attractivité des territoires

DESTINATION TOURISTIQUE

Journée «ADN territorial» de la Destination Quimper Cornouaille (27 juin 2022)

Organisée à l'initiative de la Région Bretagne en partenariat avec le Pôle Tourisme de QCD, les membres du groupe de travail Tourisme du Conseil de Développement ont participé à une journée de réflexion dont l'objectif était d'explorer l'identité de notre territoire : son histoire, ses paysages, son patrimoine bâti mais également ce qui relève du sensible, de la culture, de l'imaginaire, etc... Ce travail se poursuit dans le cadre de la refonte de la Destination Quimper Cornouaille.

STRATEGIE MARITIME DU DLAL FEMPA

Depuis le lancement de la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMPA le 10 décembre 2021, le Conseil de Développement et son groupe de travail maritimité en particulier, a été associé à la concertation pour élaborer la stratégie (enjeux stratégiques, objectifs opérationnels, gouvernance et mise en œuvre) de la nouvelle programmation 2021-2027. Ces échanges ont permis d'aboutir au dépôt de la candidature de la Cornouaille portée par QCD à ce dispositif. Elle a fait l'objet d'une présentation le 31 mai dernier devant le Conseil Régional de Bretagne par les élus, les techniciens de QCD et en présence de plusieurs partenaires dont Marie-Noëlle Plénier, au titre du Conseil de Développement. Ce travail a abouti à la validation de la candidature de la Cornouaille par le Conseil régional le 1er juillet.

CANDIDATURE LEADER

Quimper Cornouaille Développement porte la candidature au futur programme LEADER pour la période 2023/2027. Une nouvelle stratégie de développement rural pour la Cornouaille a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire.

Déjà impliqués dans la précédente programmation à travers leur participation au Comité Unique de Programmation, les membres du Codev ont activement participé à l'élaboration de cette nouvelle stratégie. Le dossier de candidature de la Cornouaille a été remis à la Région Bretagne le 4 novembre 2022.

EVENEMENT ATTRACTIVITE

Un groupe de travail s'est constitué au sein du Conseil de Développement sur le thème de l'attractivité du territoire. Certains membres de ce groupe ont participé à l'élaboration d'un événement organisé par Quimper Cornouaille Développement qui a eu lieu le 18 novembre 2022 au Chapeau rouge à Quimper avec plus de 300 participants.

Le Conseil de développement a été associé à l'organisation de cet événement en animant notamment un atelier consacré aux lowtech et aux coopérations territoriales sur le territoire de Concarneau.

Le Conseil de développement a également apporté un soutien financier à l'évènement, à hauteur de 3000€.



Les groupes de travail

MOBILITES

Projet d'amélioration de l'usage de la ligne ferroviaire Brest – Quimper (Lorient – Nantes)

Depuis plusieurs mois, les Conseils de Développement de Brest – Quimper – Lorient et COB se sont réunis autour des responsables locaux de la SNCF pour tenter de proposer un projet d'amélioration de l'usage de la ligne Brest – Quimper. Ces réunions de partage ont permis d'y associer le Conseil Régional de Bretagne, des associations d'usagers ou encore Investir en Finistère...

Dans le cadre du CPER Mobilités prévu début 2023, il existe une réelle opportunité pour faire entendre à nos décideurs régionaux et opérateurs SNCF, les moyens à prendre pour améliorer l'existant.

Un rapport regroupant les préconisations de ce collectif a été édité et ce travail collectif voit aujourd'hui son aboutissement dans la rédaction d'un cahier d'acteurs qui fera l'objet d'une présentation officielle le 10 mars 2023 au Conseil régional de Bretagne, en présence de Michaël Quernez, 1er Vice-président du Conseil régional de Bretagne et de Yves Salaun, Directeur adjoint DREAL Bretagne.



MARITIMITE

Participation aux Assises citoyennes de la mer et du littoral

Le Conseil de Développement de Cornouaille a participé à l'organisation des Assises citoyennes de la mer et du littoral en Bretagne, qui ont eu lieu le 1er décembre aux ateliers des Capucins à Brest.

Pilotées par le réseau des Conseils de Développement bretons, les Assises avaient cette année pour thème le rôle joué par les ports bretons dans le développement durable de la Bretagne.

Le Conseil de Développement de Cornouaille s'est impliqué en particulier dans l'organisation et l'animation d'un atelier consacré au Feampa.

Un acteur de la démocratie participative

ACTEUR DU RESEAU DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT BRETONS

Le Conseil de développement de Cornouaille est un membre actif du Réseau des Conseils de développement bretons et s'est notamment fortement impliqué dans l'organisation de trois évènements :

- Rencontre d'interconnaissance Céser – CD bretons
- Groupement d'acteurs pour l'amélioration de la ligne Quimper – Brest
- Organisation des Assises citoyennes de la mer et du littoral

ECHANGES AVEC LE CESER

Le réseau des Conseils de développement bretons est associé de longue date au Ceser (Conseil économique, social et environnemental de Bretagne). CD et CESER participent chacun à leur manière au renforcement de la démocratie locale, participative et contributive.

Ainsi, au cours de l'année 2022, deux rencontres ont eu lieu avec le Céser : l'une thématique sur l'énergie et une autre consacrée à l'interconnaissance entre le Ceser et les CD bretons.

LE DIALOGUE AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Le Conseil régional de Bretagne accorde une place importante à la vitalité de la démocratie participative en Bretagne. Il consacre notamment chaque année un budget significatif aux Conseils de développement à travers l'attribution de subventions de fonctionnement. Le CRB est ainsi le financeur principal du Conseil de développement de Cornouaille.

Au sein du Réseau breton des CD, le CD de Cornouaille entretient un dialogue régulier avec le CRB dans le cadre du travail sur l'amélioration de la ligne Quimper-Brest, à travers une réflexion sur les politiques de l'eau ou encore concernant le Pacte de cohérence territorial, auquel le CRB souhaite associer les CD bretons.

PARTICIPATION AUX CUP

9 membres du Conseil de développement siègent au sein du Comité Unique de Programmation, en charge de l'attribution des fonds Leader.

PARTICIPATION A LA CML

La Commission Mer et Littoral est l'organe de décision du FEAMP, programme européen territorialisé en direction de la pêche et de l'aquaculture. C'est notamment l'instance qui sélectionne les projets soutenus. Depuis sa création, le Conseil de développement fait partie de la CML : deux de ses membres y siègent en tant qu'instance délibérative.



Le Conseil de développement de Cornouaille a participé aux Rencontres européennes de la participation organisées à Rennes du 24 au 26 juin 2022

Gouvernance

UN BUREAU DYNAMIQUE

Le Conseil de développement compte 55 membres.

Il est animé par un Bureau de 14 membres volontaires.

Réuni tous les 2 mois, le Bureau est un organe de réflexion et de décision. Il aborde tous les sujets qui concernent le CD et prend les décisions nécessaires.

UNE ANIMATION RENFORCEE

Depuis le 7 juin, la coordination et l'animation du CD est assurée par Anthony Trihan, qui occupe ce poste à 70% au sein de Quimper Cornouaille Développement. La mise à disposition d'un salarié permanent pour prendre en charge l'animation et la coordination du CDC est indispensable son dynamisme et à sa capacité d'action. Suivi des groupes de travail, coordination des instances, organisation des évènements, travail de recherche et de documentation sont autant de missions qui permettent aux membres bénévoles du CD de remplir leur mission.

COMMUNICATION

- Création d'une lettre d'information

Le CD de Cornouaille souhaite renforcer sa communication. La création d'une lettre d'information est une première étape qui permet au CD de communiquer à la fois auprès de ses propres membres et des partenaires extérieures.

- Evolution de la page web et des actualités

La page web du Conseil de développement de Cornouaille est intégrée sur le site web de QCD. Dans une première étape, cette page a été complétée avec la mise à disposition de la liste des membres du Conseil de développement.

Les actualités reliées au CD diffusées par QCD ont également été renforcées avec des parutions plus régulières.

BUDGET

Le Conseil de développement bénéficie d'un budget de 78 130 euros.

Ses **recettes** sont composées de :

- Subvention du Conseil régional de Bretagne : 62 507 euros
- Autofinancement de QCD : 15 623 euros

Ses **dépenses** se répartissent ainsi :

- Salaires (équivalent 1 ETP) : 61 180 euros
- Frais de déplacement : 1100 euros
- Adhésion au Réseau breton des CD : 850 euros
- Actions : 15 000 euros

Feuille de route 2023

NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL

Alimentation

Contribution aux Projets Alimentaires de Territoire (PAT) de Cornouaille

Dans le cadre de la thématique « alimentation durable », pour laquelle une quinzaine de membres du CDC ont signifié leur intérêt, et suite au diagnostic territorial de Douarnenez Communauté, un groupe s'est autour constitué de membres du Codev pour aider et enrichir de leur expérience les futures prises de décisions et réalisations du PAT.

Créer un carrefour de vie et d'échanges regroupant amateurs, professionnels, associatifs, écoles, haltes garderie, établissements de santé et tant d'autres structures, nous semble générateur de dynamisme de territoire, de pertinence alimentaire et économique, de protection de l'environnement et bien évidemment de plaisir gustatif et de relations humaines constructives et joyeuses.

Cette démarche d'accompagnement est ouverte aux autres PAT de Cornouaille (Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale).



Korrighed is - Crédit photo : Eric Legret

Culture bretonne

Projet d'Assises de la langue et la culture bretonne en Cornouaille

La langue et la culture bretonnes sont constitutives du territoire cornouaillais. Et pour que ça puisse le rester, il faut en permanence trouver et donner les possibilités de pratiquer la langue, l'apprendre, la diffuser. De même qu'avec l'ensemble des pratiques culturelles.

Prendre un temps pour échanger, se questionner, définir des axes possibles de développement aussi bien humains que financiers, n'est jamais inutile. Ce qui nous semble fort peut être aussi frêle. Cherchons les moyens d'étayer ce tronc commun pour qu'il ne s'affaisse pas.



Climat et biodiversité

Le projet de ce nouveau groupe de travail est de constituer un groupe de réflexion pour nourrir l'ensemble du Conseil de développement, afin que chacun.e puisse s'appropriier ces questions pour les prendre en compte - à sa façon mais aussi à la hauteur des objectifs des Accords de Paris (COP 21) - dans chacun de ses domaines de prédilection.

Au-delà de l'accompagnement des acteurs dans des changements de comportements, ce sont nos modèles de développement économiques, nos infrastructures de transport et schémas de déplacements, notre habitat, nos consommations qu'il faut interroger de près. Le GIEC a montré que chaque fraction de degré en plus compte et que donc, chaque année et chaque choix compte. Agir nous donnera des forces pour affronter ce défi titanesque mais pas inatteignable. La crise énergétique actuelle nous impose d'être audacieux. Il est nécessaire de maintenir l'ambition d'un réchauffement global se limitant à +1,5°C. Pour cela, c'est dès maintenant que nos émissions doivent baisser. Si nous n'y arrivons pas, nous porterons atteinte, de façon radicale, aux futures conditions de vie des jeunes générations, à celles des enfants à venir sur cette terre comme à l'ensemble du vivant.

Eau

A l'initiative de Marie-Andrée Goragner, un groupe de travail sur la thématique de l'eau se met actuellement en place. Une première rencontre aura lieu dans le courant du mois de janvier.

CO-CONSTRUCTION DU PACTE DE COHERENCE TERRITORIAL

Le Conseil régional de Bretagne souhaite contractualiser avec les territoires des Pactes de cohérence territoriaux, à l'échelle des Scot ou inter-Scot. En Cornouaille, l'échelon retenu est celui de la Cornouaille, regroupant trois Scot.

Depuis le début de la démarche, le CRB a associé les Conseils de développement pour qu'ils prennent part à l'élaboration des Pactes. Une première rencontre de présentation a eu lieu le 8 septembre, réunissant les CD bretons et Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional.

Un second rendez-vous a eu lieu le 18 janvier entre Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional, les Présidents d'EPCI de la Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement et le Conseil de développement de Cornouaille.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT de Cornouaille

Conseil de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon

CS 40002

29018 Quimper Cedex

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

anthony.trihan@qcd.bzh

Participation de QCD à la 5^{ème} édition de BREIZH TRANSITION Les 4 et 5 octobre 2023

Transition énergétique, salon, Breizh transition, Partenariat, Sem Quimper Evènements

Contexte

Après une 1^{ère} édition grand-public organisée en 2015, BREIZH TRANSITION a pris, en 2017, la forme d'un salon professionnel. La troisième édition de BREIZH TRANSITION, a été programmée les 27 & 28 novembre 2019, sous le signe du salon professionnel régional des solutions pour la transition énergétique.

En 2021, malgré un contexte sanitaire encore complexe, la 4^{ème} édition a réuni 67 exposants et rassemblé 880 participants. QCD et QBO ont fait stand commun sur un espace désigné « la Cornouaille en Transition ». Le programme du salon 2023 comportait 4 conférences dont une organisée par QCD « *Le numérique, opportunité(s) pour la transition énergétique et défi environnemental* », 24 ateliers et 1 petit déjeuner thématique « *Le télétravail, un levier pour réussir les transitions dans les entreprises en Cornouaille ?* ».

Une 5^{ème} édition en 2023

En accord avec QBO, la SEM Quimper évènements à relancer, début novembre 2022, le comité de pilotage de BREIZH TRANSITION afin de préparer la 5^{ème} édition. Ce comité de pilotage est composé de la SEM Quimper évènements avec en appui la société Opticom pour la commercialisation des stands, QBO, le SDEF et QCD. La prochaine manifestation, se déroulera **le mercredi 4 et le jeudi 5 octobre 2023**.

Le salon BREIZH TRANSITION 2023 cible les collectivités territoriales et les entreprises et veut devenir un évènement de référence à dimension régionale et contribuer au rayonnement de la Cornouaille sur les questions de la transition énergétique.

Partenariat avec la Sem Quimper Evènements

Comme sur les éditions précédentes, la SEM Quimper évènement a sollicité l'agence pour formaliser un partenariat au soutien de l'organisation de BREIZH TRANSITION 2023.

Ce partenariat comprendrait 2 volets :

- l'accompagnement technique de QCD à l'organisation et à la promotion de cette manifestation. Il est prévu un investissement de 0,10 ETP de salariés de QCD ;
- une contribution financière de QCD à la SEM Quimper Événement à hauteur de 10 000 € TTC pour la mise à disposition d'un stand et l'affichage de QCD comme partenaires institutionnels aux côtés de QBO, du SDEF et de la Région.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité valide :

- **l'appui technique à hauteur de 0,10 ETP de salariés de QCD ;**
- **la contribution financière à hauteur de 10 000 € TTC.**

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'I' and 'A' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Isabelle ASSIH

Perspectives de partages entre les élus cornouillais en charge des transitions

En synthèse

Il est proposé que QCD facilite les échanges à l'échelle cornouillaise concernant les transitions.

QCD pourrait prendre des initiatives en matière de rencontres (entre élus, acteurs du territoire et experts) et de déplacements, dans le but de susciter des développements concrets en Cornouaille.

L'ensemble de la Cornouaille, comme d'autres territoires, fait face à des défis extrêmement exigeants en matière de transitions, voire d'adaptations aux différents changements récents.

Les CRTE et les projets de territoires des EPCI de Cornouaille projettent d'ailleurs des actions fortes en matière environnementale, entendue au sens large, car concernant notamment :

- Les mobilités ;
- L'énergie ;
- L'eau et l'assainissement ;
- L'habitat ;
- Les déchets ;
- La biodiversité, etc.

Il est proposé que QCD facilite les échanges entre collectivités, afin notamment de :

- Partager leurs expériences ;
- Monter en compétence ;
- Envisager d'éventuelles coopérations.

Pour ce faire, QCD peut intervenir en tant que facilitateur, dans plusieurs directions :

- Organiser des conférences, prises de parole et échanges avec des experts ;
- Faciliter des déplacements collectifs sur des territoires dont les réalisations peuvent inspirer les collectivités cornouillaises ;
- Organiser des rencontres entre les collectivités (élus, services) et le cas échéant d'autres acteurs pertinents selon les sujets.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le principe d'une facilitation d'échanges et de coopérations par QCD dans le domaine des « transitions » en Cornouaille.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Pacte de cohérence Région Bretagne – Cornouaille

En synthèse

Le Conseil régional souhaite structurer son partenariat avec les territoires, par des « Pactes de cohérence », qui seront le cadre de la territorialisation des politiques régionales et serviront de référence pour les futures contractualisations opérationnelles entre intercommunalités et politiques régionales.

Il est proposé que QCD coordonne cette démarche, sur la base des orientations déjà développées ou envisagées au plan cornouaillais.

1. Objet

La Région a proposé aux intercommunalités d'organiser un dialogue sur les enjeux des territoires et la façon d'y répondre collectivement, en lien avec le Conseil de développement, afin de croiser les visions stratégiques et de flécher les grandes priorités et les sujets de différenciation.

Cela devra se traduire par des objectifs mesurables au service desquels seront mises en œuvre les actions combinées de la Région et des acteurs locaux.

Il s'agit de construire avec la Région un Pacte d'une dizaine de pages, qui comprend :

- « *Les priorités stratégiques partagées et les engagements locaux et régionaux sur les enjeux du territoire* » (ie les enjeux et grands axes stratégiques de la Cornouaille) ;
- L'exposé des grandes priorités, « *qui se traduiront par la formulation d'objectifs précis et mesurables au service desquelles seront mises en œuvre les actions combinées de la Région et des acteurs locaux* » ;
- Un diagnostic synthétique en annexe.

2. Les sources

Plusieurs types de sources pourront nourrir le Pacte, et notamment :

- Les CRTE de Cornouaille ;
- Les projets de territoire des EPCI, dont un inventaire a été réalisé par QCD ;
- Les propositions du Conseil de développement ;
- Les priorités définies par les instances de QCD.

3. Méthodologie et calendrier

QCD est mandatée pour préparer le Pacte de cohérence à l'échelle des 7 EPCI cornouaillais, en lien avec les acteurs pertinents.

A l'issue d'une consultation des services du Conseil régional, une méthode et un calendrier détaillés seront proposés, en vue d'une adoption du Pacte au Conseil d'administration du 31 mai 2023.

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Calendrier prévisionnel des instances et autres événements

Instances :

- Mercredi 31 mai 2023 (9h30 – 12h) - **Conseil d'administration & Assemblée générale** (Rapport d'activités 2022 et clôture des comptes)
- Mardi 17 octobre 2023 (14h30 – 16h30) : **Conseil d'administration**
- Mercredi 13 ou mardi 19 décembre (à confirmer) : **Conseil d'administration**

Evénements :

- Du samedi 11 au lundi 13 mars : **Salon de l'Habitat Déficom à Quimper** (présence de Réseau TYNEO – stand et conférences)
- Mardi 14 mars : **Bureau et comité syndical du Symescoto**
- Jeudi 16 mars : **Commission mer & littoral**
- Jeudi 23 mars : **Assemblée plénière du Conseil de développement**
- Jeudi 30 mars : **COFIL Destination** (validation du Contrat de Destination avec la Région)
- Jeudi 30 mars : **COFIL Réseau TYNEO**
- Jeudi 6 avril : **InterSCoT - ZAN – Temps 3 Bilan foncier**
- Jeudi 13 avril : **Bureau et comité syndical du Symescoto**
- Jeudi 4 mai : **Signature du Contrat local de santé**

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh